



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition du 31 mai 2024 – partie 2
DRAAF – ARDC – contrôle des structures*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt**

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Contrôle des structures – Demandes d'autorisation d'exploiter

I - Décisions tacites : 84 accusés de réception de dossier complet

Nombre total : 84 décisions

Le 30 Mai 2024

I - Décisions tacites : 84 accusés de réception de dossier complet

044202401020851	MORAUX JEAN-MICHEL	0230360	AMPE KEVIN
08230195	BURGART EMILIE	10230361-001	MICHAUT THOMAS
08230230	MATHY DELPHINE	10230363	GAEC DE LA SABOTIERE
08230243	EARL AJC	10230364	EARL DES COTES
08230247	EARL ROBINET	10230365	SCEA LA TRESOREE
08230266	GAEC RAVAUX	10230368	PHILIPPE CELINE
10230330	EARL DES GRANDS AULNES	10230369	MOREAU ANTHONY
10230331	SCEA DU BECHAMP	10230370	LECERF BENJAMIN
10230332-001	BERNARD THIBAULT	10230371	COUCHE VINCENT
10230333	DERAEVE YOANN	10230372	SCEA DES MONTS
10230334	SCEA LECOMTE	10230373	BORDIER GREGORY
10230335	SARL BELIARD LASSAIGNE	51230015	SCEA GALLOIS
10230337	SARL VALLET	51230125	HATON FLORENT
10230338	CUISINOT MERY MARIE	51230394	LAGACHE PATRICIA
10230339	EARL DES PLANTES DE SAUTOUR	51230435	LOURDEAUX NOEMIE
10230340	CHEVROLAT FLORA	51230452	DAVESNE LARA
10230341	SCEA DU GENIE	51230453	DAVERNE LUCIE
10230343	CONTAT ALEXANDRE	51230467	EARL LA VALLEE DE France
10230344-001	NININO ROXANE	51230468	OUDIETTE MAXIME
10230345	SCEA CONTAT-PAYEN	51230474	EARL CHRISTELLE MAUROIS
10230348	PINARD SEBASTIEN	51230476	VELY AMELINE
10230349-001	EARL JB CAFFE	51230479	VELY GEOFFREY
10230350	EARL DU RONSELET	51230499	LALLEMENT BENOIT
10230351	EARL JB CAFFE	51230501	SCEA COLAS ET FILS
10230352	MERLIN AMBROISE	51230503	LEBLANC ALEXANDRA
10230353	LAMOUREUX EMILIEN	51230504	EARL LES ORMES
10230355-001	SCEA BILLON PLANTES	51230505	SARL ALAIN GUILLAUME ET FILLE
10230356	EARL DU GROS BISSON	51230512	SCEA COUTELOT-BRODIEZ
10230357	LA FERME DE LANGE	51230513	EARL BARRE
10230358	FERRE MALORIE	51230514	EARL FOURNY-MOUSSY
10230359	EARL LE BRASSET	51230518	EARL OUDART FELIX
		51230524	SCEA DU GRAND PAQUIS
		51230525	EARL DE LA NUREAU
		51230518	FRANCOIS CLEMENCE

52230170	SCEA DU RU
52230177	GAEC DE LA CROIX
52230179	EARL DES TOURELLES
52230182	EARL SAINT ELOI
52230192	EARL D'EPONINE
54230139	FROMWEILLER-TOUSSAINT TOM
54230145	EARL DES GRANDES NOOTTES
54240001	EARL DE LA CROIX SAINT URBAIN
54240003	SCEA DE TICHEMONT
55230160	SCEA LES AVISSES
55230188	SCEA LE MOULIN
55240005	EARL DE L'OSERAIE
88230077	HAGENAUER JULIEN
88230095	GAEC PETITPOISSON- HOUILLON
88230097	GAEC DE L'EGLISE
88230100	LESART MICKAEL
88230103	GAEC DES AUBIERS
88230105	GAEC DES PEUPLIERS
88230107	GAEC DU VOGIEN



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Ruralité
Unité structures et économie des exploitations

Dossier suivi par Evelyne RAULIN
ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
Tél. : 03 51 16 50 71

Réf. : 044202401020851

Le directeur départemental des territoires

à

M. MORAUX JEAN-MICHEL
RUE DE LA BELLE HAIE 20
5640 BIESME
BELGIQUE

LRAR n° :

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, le 19/02/2024

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202401020851

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 2 janvier 2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 13,8710 ha précédemment mises en valeur par M. MORAUX JOSE sur les communes de CHAMPLIN (08260) et ESTREBAY (08260). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 2 janvier 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202401020851, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Ardennes (DU 1^{ER} AU 31 MARS 2024)

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 2 mai 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : M. MORAUX JEAN-MICHEL demeurant à BIESME (Belgique) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 13.8710 ha qui représente une surface pondérée¹ de 13,8710ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
08260 ESTREBAY	000 ZH 70	6.3180
08260 CHAMPLIN	000 ZE 16	7.5530

¹ Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 4 janvier 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Développement Rural
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN
Tel : 03 51 16 50 71
Fax : 03 24 37 51 17
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
Mme BURGART Emilie
24 place Charlemagne
08130 ATTIGNY

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame

Vous avez adressé à mes services, le 20 septembre 2023, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 8,14 hectares sur les communes de Guincourt et Saint Loup Terrier. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Madame Florence THIRY.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 28 décembre 2023.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2023/195, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 29 février 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle  LUGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 3 janvier 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Développement Rural
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Valérie.CLEMENTE-OGER
Tel : 03 51 16 50 39
Fax : 03 24 37 51 17
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
MATHY Delphine
17 rue du Moulin
08130 ALLAND'HUY SAUSSEUIL

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 13 novembre 2023, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 6,68 hectares sur la commune de Flize (Balaives-et-Butz). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par MATHY Jean-Michel, Ferme de Flamanville 08160 FLIZE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 2 janvier 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2023/230, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 3 janvier 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Développement Rural
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Valérie.CLEMENTE-OGER
Tel : 03 51 16 50 39
Fax : 03 24 37 51 17
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
EARL AJC
4 ruelle Valeur
08160 BALAIVES ET BUTZ

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 28 novembre 2023, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 25,11 hectares sur la commune de Flize (Balaives-et-Butz et Etrépigny). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par M. MATHY Jean-Michel, Ferme de Flamanville 08160 FLIZE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 3 janvier 2024.

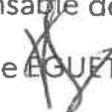
Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2023/243, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle  EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 15 janvier 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Développement Rural
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN
Tel : 03 51 16 50 71
Fax : 03 24 37 51 17
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
EARL ROBINET
ROBINET Evelyne et Renaud
1 rue de Beffu
08250 BEFFU LE MORTHOMME

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 4 décembre 2023, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 39,06 hectares sur les communes de Atruche, Harricourt et Belleville et Châtillon sur Bar. Ces surfaces sont actuellement libres de fermage.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 11 janvier 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2023/247, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 29 février 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité


Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 22 janvier 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Développement Rural
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Valérie.CLEMENTE-OGER
Tel : 03 51 16 50 39
Fax : 03 24 37 51 17
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
GAEC RAVAUX
15 rue de la Grande Fontaine
08150 AUBIGNY LES POTHEES

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 28 décembre 2023, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 14,29 hectares sur la commune de Rouvroy sur Audry. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par M. CROUET Christian, 11 rue de l'Enclos 08150 ROUVROY SUR AUDRY.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 19 janvier 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2023/266, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle LEGUETHER



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202311210174-10230330
LRAR n° :

La Préfète
à

EARL DES GRANDS AULNES
22 rue d'Athis

10400 GUMERY

TROYES, le 30/11/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202311210174-10230330
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 22/11/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2.3250 ha à GUMERY (10400), VILLIERS-SUR-SEINE (77114), actuellement mises en valeur par l'EARL DES BIMES. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202311210174-10230330, est complet à la date du 22/11/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/03/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DES GRANDS AULNES demeurant à GUMERY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.3250 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
77114 VILLIERS-SUR-SEINE	000 YB 1	1.3250
10400 GUMERY	000 ZI 1	0.2500
77114 VILLIERS-SUR-SEINE	000 YB 8	0.7500



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202311220204-10230331
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

SCEA DU BECHAMP
8 rue de saint etienne

51320 SAINT-OUEN-DOMPROT

TROYES, le 04/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202311220204-10230331
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 22/11/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 10.2530 ha à VAUCOGNE (10240). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202311220204-10230331, est complet à la date du 22/11/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/03/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DU BECHAMP demeurant à SAINT-OUEN-DOMPROT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 10.2530 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10240 VAUCOGNE	000 ZL 7	0.4690
10240 VAUCOGNE	000 ZL 10	0.5490
10240 VAUCOGNE	000 ZO 41	9.2350



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202307218324/10230332-001
LRAR n° :

La Préfète

à

Monsieur BERNARD Thibault
19 rue de l'ancien moulin

10200 BERGÈRES

TROYES, le 07/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202307218324/10230332-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 04/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 16.9675 ha à BERGÈRES (10200), FRAVAUX (10200), SPOY (10200), actuellement mises en valeur par monsieur BERNARD Jean Paul. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202307218324/10130332-001, est complet à la date du 04/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 04/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur BERNARD Thibault demeurant à BERGÈRES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 16.9675 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 BERGÈRES	000 ZA 72	0.0300
10200 BERGÈRES	000 ZA 66	0.1934
10200 BERGÈRES	000 ZA 17	0.6233
10200 BERGÈRES	000 ZA 71	0.2255
10200 BERGÈRES	000 ZA 75	0.1550
10200 BERGÈRES	000 ZB 81	0.1949
10200 BERGÈRES	000 ZB 84	0.3723
10200 BERGÈRES	000 ZB 86	0.0832
10200 BERGÈRES	000 ZB 87	0.0511
10200 BERGÈRES	000 ZB 88	0.2756
10200 BERGÈRES	000 ZI 29	0.1056
10200 BERGÈRES	000 ZK 22	0.1934
10200 BERGÈRES	000 ZK 23	0.1467
10200 SPOY	000 ZK 110	0.1842
10200 BERGÈRES	000 ZB 71	0.1666
10200 BERGÈRES	000 ZB 72	0.0378
10200 BERGÈRES	000 ZB 73	0.1237
10200 BERGÈRES	000 ZI 14	0.1061
10200 BERGÈRES	000 ZI 30	0.0801
10200 BERGÈRES	000 ZI 46	0.4758
10200 BERGÈRES	000 ZB 89	0.0356
10200 BERGÈRES	000 ZD 79	0.3672
10200 SPOY	000 ZK 104	0.1581
10200 SPOY	000 ZK 109	0.1548
10200 SPOY	000 ZD 95	0.2230
10200 SPOY	000 ZI 124	0.0308
10200 SPOY	000 ZI 123	0.5962
10200 FRAVAUX	000 ZA 25	11.5405
10200 FRAVAUX	000 ZA 26	0.0370



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202311220211-10230333
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète
à

Monsieur DERA EVE Yoann
1 chemin des closeaux

10160 RIGNY-LE-FERRON

TROYES, le 04/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202311220211-10230333
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 22/11/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 5.0840 ha à RIGNY-LE-FERRON (10160), actuellement mises en valeur par monsieur DERA EVE Jack. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202311220211-10230333, est complet à la date du 22/11/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

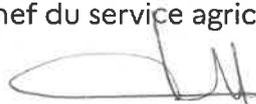
Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/03/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur DERA EVE Yoann demeurant à RIGNY-LE-FERRON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 5.0840 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10160 RIGNY-LE-FERRON	000 ZA 83	3.2610
10160 RIGNY-LE-FERRON	000 ZA 78	0.9190
10160 RIGNY-LE-FERRON	000 ZA 115	0.9040



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202311240257/10230334-001
LRAR n° :

**La Préfète
à**

SCEA LECOMTE
40 b rue Riverelle

10380 PLANCY-L'ABBAYE

TROYES, le 04/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202311240257/10230334-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 04/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.3542 ha à PLANCY-L'ABBAYE (10380), actuellement mises en valeur par la SCEA MERAT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202311240257/10230334-001, est complet à la date du 04/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 04/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA LECOMTE demeurant à PLANCY-L'ABBAYE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3542 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10380 PLANCY-L'ABBAYE	000 YC 68	0.3542



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202311280314-10230335
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**La Préfète
à**

SARL BELIARD LASSAIGNE
voie du faite

10300 MONTGUEUX

TROYES, le 04/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202311280314-10230335
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 29/11/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.2495 ha à MONTGUEUX (10300), actuellement mises en valeur par l'EARL HENIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202311280314-10230335, est complet à la date du 29/11/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/03/2024, **vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SARL BELIARD LASSAIGNE demeurant à MONTGUEUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2495 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10300 MONTGUEUX	000 ZT 10	0.2495

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202309289261-10230337
LRAR n° :

La Préfète

à

SARL VALLET
39 rue au luat

10130 CHAMOY

TROYES, le 05/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202309289261-10230337
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 25/11/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 15.7410 ha à CHESSY-LES-PRÉS (10130), ROSIÈRES-PRÈS-TROYES (10430), SAINT-LÉGER-PRÈS-TROYES (10800), SAINT-POUANGE (10120), actuellement mises en valeur par monsieur HERVY Etienne et monsieur MAZEAU Jean michel. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202309289261-10230337, est complet à la date du 25/11/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 25/03/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SARL VALLET demeurant à CHAMOY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 15.7410 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10130 CHESSY-LES-PRÉS	000 AC 25	0.4550
10130 CHESSY-LES-PRÉS	000 AD 1	1.4746
10800 SAINT-LÉGER-PRÈS-TROYES	000 ZB 24	1.0781
10800 SAINT-LÉGER-PRÈS-TROYES	000 ZB 25	0.2353
10800 SAINT-LÉGER-PRÈS-TROYES	000 ZB 26	1.4231
10430 ROSIÈRES-PRÈS-TROYES	000 ZC 73 (J)	1.2847
10430 ROSIÈRES-PRÈS-TROYES	000 ZC 73 (K)	0.6473
10430 ROSIÈRES-PRÈS-TROYES	000 AI 93	1.4289
10120 SAINT-POUANGE	000 ZH 1	7.7140

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202311270274-10230338
LRAR n° :

La Préfète

à

Madame CUISINOT Mery Marie
52 Rue Du Marechal Leclerc

10110 MAGNANT

TROYES, le 06/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202311270274-10230338
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 30/11/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 129.0500 ha à BAR-SUR-SEINE (10110), CHERVEY (10110), ESSOYES (10360), MAGNANT (10110), NEUVILLE-SUR-SEINE (10250), actuellement mises en valeur par monsieur CUISINOT Joël et l'EARL CUISINOT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202311270274-10230338, est complet à la date du 30/11/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 30/03/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural



Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame CUISINOT Mery Marie demeurant à MAGNANT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 129.0500 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 CHERVEY	000 ZE 10	1.9934
10110 CHERVEY	000 ZE 11	1.0775
10110 CHERVEY	000 ZE 12	2.6114
10110 CHERVEY	000 ZE 56	3.3462
10110 CHERVEY	000 ZE 57	0.1863
10110 CHERVEY	000 ZE 58	0.4493
10110 CHERVEY	000 ZE 59	0.5170
10110 CHERVEY	000 ZE 9	0.9209
10110 MAGNANT	000 ZK 4 (J)	5.5867
10110 MAGNANT	000 ZK 4 (K)	1.8623
10110 CHERVEY	000 ZK 14	0.1120
10360 ESSOYES	000 YB 4	0.0622
10360 ESSOYES	000 YB 5	0.0812
10360 ESSOYES	000 YB 6	0.3355
10250 NEUVILLE-SUR-SEINE	000 YB 100	0.2850
10250 NEUVILLE-SUR-SEINE	000 YB 100 (K)	0.0047
10110 CHERVEY	000 ZK 106	1.6720
10110 CHERVEY	000 ZO 66 (K)	0.7911
10110 CHERVEY	000 ZO 66 (J)	2.3731
10110 MAGNANT	000 YC 66	0.6905
10110 MAGNANT	000 YC 67 (J)	1.9287
10110 MAGNANT	000 YC 67 (K)	5.7859
10110 MAGNANT	000 ZV 4	7.8549
10110 MAGNANT	000 ZV 12	11.3742
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZN 10	0.5896
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZN 11 (J)	3.0000
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZN 11 (K)	18.8559
10110 MAGNANT	000 YC 65 (A)	5.5485
10110 MAGNANT	000 YC 65 (B)	1.1400
10110 MAGNANT	000 YC 54	2.9072
10110 MAGNANT	000 ZI 14 (J)	1.1457
10110 MAGNANT	000 ZI 14 (K)	2.2913
10110 MAGNANT	000 ZS 22	4.0167
10110 MAGNANT	000 ZW 5	2.1998
10110 MAGNANT	000 ZY 23 (J)	3.3102
10110 MAGNANT	000 ZY 23 (K)	1.6551
10110 MAGNANT	000 ZP 36	1.5155

10110 MAGNANT	000 ZR 20	8.8877
10110 MAGNANT	000 ZS 5	6.5241
10110 MAGNANT	000 ZW 35	0.2685
10110 MAGNANT	000 ZY 12 (J)	8.1350
10110 MAGNANT	000 ZY 12 (K)	2.7117
10110 MAGNANT	000 ZS 4	2.4455



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202310239675-10230339
LRAR n° :

La Préfète

à

EARL DES PLANTES DE SAUTOUR
43 grande rue

89570 LASSON

TROYES, le 07/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202310239675-10230339
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 01/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 3.2030 ha à RACINES (10130), actuellement mises en valeur par monsieur FRANCOIS Gilles . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202310239675-10230339, est complet à la date du 01/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 01/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DES PLANTES DE SAUTOUR demeurant à LASSON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.2030 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10130 RACINES	000 ZA 101	3.2030



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312010376-10230340
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**La Préfète
à**

Madame CHEVROLAT Flora
10 rue valadon

75007 PARIS 7E ARRONDISSEMENT

TROYES, le 12/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312010376-10230340
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 01/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.9555 ha à LES RICEYS (10340), actuellement mises en valeur par l'EARL CHEVROLAT MICHEL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312010376-10230340, est complet à la date du 01/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 01/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame CHEVROLAT Flora demeurant à PARIS 7E ARRONDISSEMENT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.9555 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10340 LES RICEYS	000 ZP 85	0.4899
10340 LES RICEYS	000 ZP 229	0.4656



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202311300345-10230341
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**La Préfète
à**

SCEA DU GENIE
5 rue du haut

10170 DROUPT-SAINT-BASLE

TROYES, le 12/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202311300345-10230341
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 01/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 11.1885 ha à CHAUCHIGNY (10170), actuellement mises en valeur par madame VALLOT Jeanne Marie. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202311300345-10230341, est complet à la date du 01/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 01/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA DU GÉNIE demeurant à DROUPT-SAINT-BASLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 11.1885 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10170 CHAUCHIGNY	000 ZB 1	10.0072
10170 CHAUCHIGNY	000 ZK 25	1.1813



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202311210171-10230343
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète
à

Monsieur CONTAT alexandre
12 voie du clos

10400 FONTAINE-MÂCON

TROYES, le 13/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202311210171-10230343
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLÉT**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 02/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 218.1737 ha à GÉLANNES (10100), MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE (10510), ORIGNY-LE-SEC (10510), OSSEY-LES-TROIS-MAISONS (10100), PARS-LÈS-ROMILLY (10100), SAINT-LUPIEN (10350), actuellement mises en valeur par la SCEA CONTAT-PAYEN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202311210171-10230343, est complet à la date du 02/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02/04/2024, **vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur CONTAT alexandre demeurant à FONTAINE-MÂCON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 218.1737 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZS 5	0.4881
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZS 6	1.8768
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZS 7	4.1081
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZS 8	1.8924
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZS 8 (K)	3.7849
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 1	0.1584
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 1 (K)	0.6860
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 9	0.8965
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 2	0.2565
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 2 (K)	1.3511
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 3	0.2560
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 3 (K)	1.3329
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 9 (K)	10.3632
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 13	1.6055
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 8 (J)	0.4180
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 8 (K)	4.0340
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZS 13 (J)	0.2652
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZS 13 (K)	1.1494
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OD 1537	0.2608
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OD 1538	1.1820
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OD 1541	1.1820
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OD 2047	0.0087
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OD 2048	0.1233
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OD 1455	0.2246
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZR 10	1.5491
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZR 12	1.3975
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZR 13	8.7178
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OD 1237	0.2665
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZD 6	0.7912

10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZD 7	1.1358
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OD 1452	0.2180
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZO 22	6.1589
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OE 657	0.0651
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OE 658	0.2592
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OE 662	0.0001
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OH 310	0.0664
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OH 311	0.4207
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OD 1540	0.3759
10100 PARS-LÈS-ROMILLY	000 YI 4 (J)	0.6538
10100 PARS-LÈS-ROMILLY	000 YI 4 (K)	10.8955
10100 PARS-LÈS-ROMILLY	000 YI 4 (L)	1.2830
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZO 11	1.5626
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZO 14	2.9914
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 AA 107	0.2007
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 AA 108	0.2521
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 AA 109	0.2525
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZS 9 (J)	1.6660
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZS 9 (K)	3.3320
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZS 11 (AJ)	8.9204
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZS 11 (AK)	1.4000
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZS 11 (Z)	0.1980
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 20 (K)	6.9030
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 21 (J)	0.0666
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 21 (K)	0.6655
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 22 (J)	0.3949
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 22 (K)	3.9432
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 14 (J)	0.1848
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 14 (K)	2.5392
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 15 (J)	0.3722
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 15 (K)	6.0777
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 16	2.2034
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 19 (J)	0.1285
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 19 (K)	0.9344

10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 20 (J)	0.9495
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 AE 95	0.5230
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 AE 96	0.4140
10350 SAINT-LUPIEN	000 ZM 38	6.0704
10350 SAINT-LUPIEN	000 ZC 22 (J)	2.1862
10350 SAINT-LUPIEN	000 ZC 22 (K)	4.3726
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 4 (J)	0.1860
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 4 (K)	0.8713
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 5 (J)	0.9592
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZW 5 (K)	6.0419
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 AA 106	0.5940
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZS 17 (J)	2.2842
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZS 17 (K)	5.2102
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZM 4 (J)	2.5442
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZM 4 (K)	1.7480
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZM 5 (J)	1.3153
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZM 5 (K)	3.8938
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZM 5 (L)	1.6800
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZM 6 (J)	1.0593
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZM 6 (K)	0.3384
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZK 12	3.6620
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZK 13	1.2100
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZK 14	6.8239
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE 044202311210171	000 ZK 15	0.4788
10100 PARS-LÈS-ROMILLY 044202311210171	000 YI 3 (J)	2.4693
10100 PARS-LÈS-ROMILLY 044202311210171	000 YI 3 (K)	4.0049
10100 PARS-LÈS-ROMILLY 044202311210171	000 YI 3 (L)	1.3283
10100 PARS-LÈS-ROMILLY 044202311210171	000 YI 3 (M)	0.1760
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZR 11	3.4066
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OD 125	1.6130

10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZD 8	0.9274
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OD 1143	0.1972
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OD 458	1.0955
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OE 119	0.8890
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZO 20 (J)	1.4164
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZO 20 (K)	2.8328
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZO 21	2.4615
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZN 14	9.6492
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OD 175	0.9770
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 ZR 11 (J)	2.4466
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 ZR 11 (K)	2.4500
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 ZR 11 (L)	2.4433
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OE 4	0.7663
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OE 878	0.3476
10100 GÉLANNES	000 ZE 62	1.9990
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 OD 1450	1.5126



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202311290323/10230344-001
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

Madame NININO Roxane
3 rue principale

10260 RUMILLY-LÈS-VAUDES

TROYES, le 14/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202311290323/10230344-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 13/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 5.1423 ha à CELLES-SUR-OURCE (10110), CHACENAY (10110), LOCHES-SUR-OURCE (10110), NOÉ-LES-MALLETS (10360), actuellement mises en valeur par la SCEV PATOUR. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202311290323/10230344-001, est complet à la date du 13/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 13/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame NININO Roxane demeurant à RUMILLY-LÈS-VAUDES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 5.1423 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10360 NOÉ-LES-MALLETS	000 ZE 75	0.5351
10360 NOÉ-LES-MALLETS	000 ZE 74	0.0809
10360 NOÉ-LES-MALLETS	000 ZE 24 (B)	0.1339
10360 NOÉ-LES-MALLETS	000 ZE 24 (A)	0.2805
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZK 74	0.3979
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZD 88	0.3400
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZD 87	0.2652
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZD 85	0.2200
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZC 142 (J)	0.1540
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZB 16	0.7375
10110 CHACENAY	000 ZK 66	0.5953
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZK 238	0.4020
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZC 144 (K)	0.2180
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZC 144 (J)	0.2180
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZC 143 (K)	0.2050
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZC 143 (J)	0.2050
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZC 142 (K)	0.1540



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202311160077-10230345
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**La Préfète
à**

SCEA CONTAT-PAYEN
108 rue de la republique

10510 ORIGNY-LE-SEC

TROYES, le 14/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202311160077-10230345
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 04/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 105.1031 ha à CHÂTRES (10510), MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE (10510), ORIGNY-LE-SEC (10510), PARS-LÈS-ROMILLY (10100), actuellement mises en valeur par l'EARL CONTAT DOMINIQUE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202311160077-10230345, est complet à la date du 04/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 04/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA CONTAT-PAYEN demeurant à ORIGNY-LE-SEC a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 105.1031 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YB 1	3.1591
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 0H 14	3.9210
10100 PARS-LÈS-ROMILLY	000 YB 20	1.4000
10100 PARS-LÈS-ROMILLY	000 YI 2 (J)	2.2854
10100 PARS-LÈS-ROMILLY	000 YI 2 (K)	3.7666
10100 PARS-LÈS-ROMILLY	000 YI 2 (L)	1.2079
10100 PARS-LÈS-ROMILLY	000 ZV 7	5.6712
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YB 16	4.5702
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YB 20	3.5591
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YB 21	4.5393
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YB 15	7.4607
10100 PARS-LÈS-ROMILLY	000 YI 1 (J)	3.8404
10100 PARS-LÈS-ROMILLY	000 YI 1 (K)	0.5070
10100 PARS-LÈS-ROMILLY	000 YI 1 (L)	0.1566
10100 PARS-LÈS-ROMILLY	000 AM 138 (J)	4.1657
10100 PARS-LÈS-ROMILLY	000 AM 138 (K)	0.0928
10100 PARS-LÈS-ROMILLY	000 AM 138 (L)	0.1377
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YB 12 (J)	1.8860
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YB 12 (K)	7.1596
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YB 29	1.2200
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YB 30	4.0305
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YB 14	3.8212
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YB 31	7.2445
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YB 32	5.1327
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YB 19	5.7401
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 AE 97	0.1800
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YB 10 (J)	2.9795
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YB 10 (K)	2.1407
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YB 11	0.1291
10510 CHÂTRES	000 ZM 3 (J)	0.2900
10510 CHÂTRES	000 ZM 3 (K)	5.4922
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZL 31 (J)	4.8109
10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	000 ZL 31 (K)	2.4054



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312050447-10230348
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

Monsieur PINARD Sébastien
3 ruelle Bernard

10190 VAUCHASSIS

TROYES, le 14/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312050447-10230348
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 06/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 23.5922 ha à BERCEY-EN-OTHE (10190), actuellement mises en valeur par monsieur LEGRAND Maxime. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312050447-10230348, est complet à la date du 06/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur PINARD Sébastien demeurant à VAUCHASSIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 23.5922 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10190 BERCENAY-EN-OTHE	000 ZB 13	0.0443
10190 BERCENAY-EN-OTHE	000 ZB 14	3.4960
10190 BERCENAY-EN-OTHE	000 ZI 31	3.8305
10190 BERCENAY-EN-OTHE	000 ZI 55	5.1008
10190 BERCENAY-EN-OTHE	000 ZB 11	0.4747
10190 BERCENAY-EN-OTHE	000 ZK 13	0.7771
10190 BERCENAY-EN-OTHE	000 ZK 15	8.2825
10190 BERCENAY-EN-OTHE	000 ZK 136	0.8773
10190 BERCENAY-EN-OTHE	000 ZK 11	0.7090



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202207192371/10230349-001
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

EARL JB CAFFE
5 route de lantagès

10260 RUMILLY-LÈS-VAUDES

TROYES, le 19/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202207192371/10230349-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 11/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 14.4332 ha à CLÉREY (10390), VAUDES (10260). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202207192371-001, est complet à la date du 11/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 11/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL JB CAFFE demeurant à RUMILLY-LÈS-VAUDES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 14.4332 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10260 VAUDES	000 al 46	0.3227
10260 VAUDES	000 al 47	0.3411
10260 VAUDES	000 al 48	1.5034
10260 VAUDES	000 al 49	1.4986
10260 VAUDES	000 al 50	1.5085
10260 VAUDES	000 ZD 36	0.3920
10260 VAUDES	000 ZD 37	0.5630
10260 VAUDES	000 ZD 52	2.0780
10260 VAUDES	000 ZB 124	1.0051
10260 VAUDES	000 ZB 147	0.0688
10260 VAUDES	000 ZC 6	2.2290
10390 CLÉREY	000 ZK 23	1.2570
10390 CLÉREY	000 ZK 28	0.1200
10390 CLÉREY	000 ZK 29	0.3150
10390 CLÉREY	000 ZL 83	1.2310



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312110534-10230350
LRAR n° :

La Préfète
à

EARL DU RONSELET
48 RUE HAUTE

10240 LONGSOLS

TROYES, le 19/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312110534
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 12/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 3.1980 ha à FAUX-VILLECERF (10290), actuellement mises en valeur par l'EARL DE LA SOURCE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312110534-10230350, est complet à la date du 12/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DU RONSELET demeurant à LONGSOLS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.1980 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10290 FAUX-VILLECERF	000 ZI 19	3.1980



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312110545-10230351
LRAR n° :

**La Préfète
à**

EARL JB CAFFE
5 route de Lantages

10260 RUMILLY-LÈS-VAUDES

TROYES, le 19/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312110545-10230351
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 12/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 27.1481 ha à JAVERNANT (10320), LIREY (10320), VILLERY (10320), actuellement mises en valeur par monsieur CAFFE Hubert. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312110545-10230351, est complet à la date du 12/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL JB CAFFE demeurant à RUMILLY-LÈS-VAUDES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 27.1481 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10320 VILLERY	000 ZA 50	0.6800
10320 VILLERY	000 ZB 43	0.8120
10320 VILLERY	000 ZA 40	0.4400
10320 VILLERY	000 ZB 44	0.8000
10320 LIREY	000 ZA 16	13.5190
10320 LIREY	000 ZD 36	1.2360
10320 LIREY	000 ZB 4	2.9930
10320 JAVERNANT	000 ZE 1	0.0560
10320 JAVERNANT	000 ZD 61	3.5990
10320 JAVERNANT	000 ZD 177	1.7315
10320 JAVERNANT	000 ze 147	1.2816



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312120572-10230352
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

Monsieur MERLIN Ambroise
16 voie chatelaine

10700 TORCY-LE-GRAND

TROYES, le 19/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312120572-10230352
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 12/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.5760 ha à MONTGUEUX (10300), actuellement mises en valeur par Mr MIGNOT Jean Marc. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312120572-10230352, est complet à la date du 12/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/04/2024, **vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur MERLIN Ambroise demeurant à TORCY-LE-GRAND a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.5760 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10300 MONTGUEUX	000 ZA 38	1.5760



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202311270295-10230353
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**La Préfète
à**

Monsieur LAMOUREUX Émilien
4bis, rue sénateur Lesaché

10340 LES RICEYS

TROYES, le 04/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202311270295-10230353
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 13/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 8.0137 ha à BAGNEUX-LA-FOSSE (10340), BRAGELOGNE-BEAUVOIR (10340), CHANNES (10340), LES RICEYS (10340), actuellement mises en valeur par l'EARL LAMOUREUX VINCENT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202311270295-10230353, est complet à la date du 13/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 13/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur LAMOUREUX Émilien demeurant à LES RICEYS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 8.0137 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR	036 ZL 42	0.1689
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR	036 ZL 43	0.0309
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 0B 97	0.1188
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 0B 98	0.2012
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 0B 103	0.1056
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 0B 176	0.1656
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR	036 ZL 41	0.1930
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR 0	036 ZL 46	0.0029
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR	036 ZL 132	0.0375
10340 LES RICEYS	000 ZC 31	0.1624
10340 CHANNES	000 ZB 325	0.8820
10340 CHANNES	000 ZB 342	0.4260
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 0B 96	0.0866
10340 LES RICEYS	000 ZC 129	0.2574
10340 CHANNES	000 ZB 323	0.2022
10340 CHANNES	000 ZB 326	0.1393
10340 CHANNES	000 ZB 343	0.4464
10340 CHANNES	000 ZB 368	0.0130
10340 CHANNES	000 ZB 363	0.0759
10340 CHANNES	000 ZA 35	0.3800
10340 LES RICEYS	000 ZE 24	0.3601
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR	000 ZS 89	0.0680
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR	000 ZS 90	0.0620
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR	000 ZS 91	0.0430
10340 LES RICEYS	000 ZV 40	0.2500
10340 LES RICEYS	000 ZE 26	0.2633
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 0B 100	0.0161
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 0B 102	0.1240
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 0B 104	0.1989
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 0B 106	0.1100
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 ZA 273	0.2527

10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 ZD 159	0.2862
10340 LES RICEYS	000 ZE 25	0.2923
10340 LES RICEYS	000 ZC 32	0.1366
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR	036 ZL 131	0.3800
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 0B 99	0.1154
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 0B 178	0.0110
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 0B 181	0.0687
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 0B 185	0.0530
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 0B 101	0.0886
10340 LES RICEYS	000 ZV 39	0.2457
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 ZD 160	0.3975
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR	000 ZL 41	0.0950



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312010384/10230355-001
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

SCEA BILLON PLANTES
2 rle du moulin

10110 POLISY

TROYES, le 20/12/2023

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312010384/10230355-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 19/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.3150 ha à CHERVEY (10110), actuellement mises en valeur parmonsieur BILLON Claude. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312010384/10230355-001, est complet à la date du 19/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA BILLON PLANTES demeurant à POLISY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3150 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 CHERVEY	000 ZN 17	0.3150



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312180661-10230356
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**La Préfète
à**

**EARL DU GROS BUISSON
11 rue haute**

10500 LA ROTHÈRE

TROYES, le 04/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312180661-10230356
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 18/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12.1891 ha à DIENVILLE (10500), LA ROTHÈRE (10500), actuellement mises en valeur par l'EARL DE LA PLACE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312180661-10230356, est complet à la date du 18/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DU GROS BUISSON demeurant à LA ROTHIERE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 12.1891 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10500 LA ROTHIERE	000 ZK 37	4.3200
10500 LA ROTHIERE	000 ZK 51	3.8840
10500 LA ROTHIERE	000 ZK 55	0.5220
10500 LA ROTHIERE	000 ZK 56	0.2240
10500 LA ROTHIERE	000 ZK 62	1.3231
10500 LA ROTHIERE	000 ZK 54	1.2110
10500 LA ROTHIERE	000 ZK 38	0.3370
10500 DIENVILLE	000 ZK 3	0.3680



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312180677-10230357
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

LA FERME DE LANGE
26 rue de viviers

10110 LANDREVILLE

TROYES, le 05/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312180677-10230357
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 18/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 20.3393 ha à LOCHES-SUR-OURCE (10110), actuellement mises en valeur par l'EARL DU MARRAUD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312180677-10230357, est complet à la date du 18/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LA FERME DE LANGE demeurant à LANDREVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 20.3393 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 LOCHES-SUR-OURCE	199 ZA 82	13.4726
10110 LOCHES-SUR-OURCE	199 ZA 39	0.5313
10110 LOCHES-SUR-OURCE	199 ZA 41	2.5787
10110 LOCHES-SUR-OURCE	199 ZB 162	3.7567



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202311300354-10230358
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**La Préfète
à**

Madame FERRE Malorie
11 voie aux brebis

10150 LAVAU

TROYES, le 05/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202311300354-10230358
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 19/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.4000 ha à VITRY-LE-CROISÉ (10110), actuellement mises en valeur par EARL FERRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202311300354-10230358, est complet à la date du 19/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame FERRE Malorie demeurant à LAVAU a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4000 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 VITRY-LE-CROISÉ	000 YV 108	0.4000



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312170650-10230359
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**La Préfète
à**

**EARL LE BRASSET
1 rue d'arcis**

10240 CHAUDREY

TROYES, le 05/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312170650-10230359
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 19/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12.9396 ha à VINETS (10700), actuellement mises en valeur par madame VULQUIN Colette. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312170650-10230359, est complet à la date du 19/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL LE BRASSET demeurant à CHAUDREY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 12.9396 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10700 VINETS	000 ZE 32	8.8272
10700 VINETS 044202312170650	000 ZA 3	4.1124



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312130599-10230360
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**La Préfète
à**

Monsieur AMPE Kévin
5 route de Villehardouin

10220 VAL-D'AUZON

TROYES, le 05/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312130599-10230369
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 19/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 157.8002 ha à MAGNY-FOUCHARD (10140), VAUCHONVILLIERS (10140), VENDEUVRE-SUR-BARSE (10140), actuellement mises en valeur par monsieur RUELLE Xavier. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312130599-10230360, est complet à la date du 19/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur AMPE Kévin demeurant à VAL-D'AUZON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 157.8002 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 0H 211	0.4289
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 0H 212	0.1030
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 0H 213	0.1281
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 0H 215	0.1563
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 0H 216	0.1665
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 0H 226	0.7000
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 0H 229	0.4831
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 0H 230	0.6321
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 0H 400	0.2227
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 0H 401	0.4130
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 0H 402	0.5696
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 0H 429	0.2910
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZA 5	10.4800
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZA 8	17.3273
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZC 3	1.9005
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZC 4	2.0452
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZC 5	1.8636
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZI 11	3.7828
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZA 29	0.4398
10140 VAUCHONVILLIERS	000 ZA 3	4.5067
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 0B 166	0.2230
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 0B 389	0.8574
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 0B 393	0.1447
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZR 65	0.0091
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZB 20	15.7496
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZC 8	18.2800
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZC 9	0.9233
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZC 26	0.0230
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZC 29	0.0522
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZC 30	0.2399
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	000 ZA 12	16.4663
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 0B 159	0.1029
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZA 7	15.0570
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZB 1	1.8932
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZB 2	17.3813

10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZR 7	16.7202
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZC 7	3.5299
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZC 10	3.5070



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312110535/10230361-001
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

Monsieur MICHAUT Thomas
56 rue de la mairie

10130 VOSNON

TROYES, le 08/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312110535/10230361-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 22/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 148.5626 ha à AUXON (10130), COURSAN-EN-OTHE (10130), EAUX-PUISEAUX (10130), MARAYE-EN-OTHE (10160), MONTFEY (10130), RACINES (10130), VILLENEUVE-AU-CHEMIN (10130), actuellement mises en valeur par monsieur MICHAUT Christophe. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312110535/10230361-001, est complet à la date du 22/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur MICHAUT Thomas demeurant à VOSNON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 148.5626 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 43	0.9610
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 40	0.0950
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 16	0.8570
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 5	0.4140
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 4	0.4100
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 548	0.1509
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 547	1.8786
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 496	0.4756
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 495	0.1599
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 468	0.0053
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 461	0.3328
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 429	1.5400
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 426	0.8010
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 423	1.1180
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 394	1.1200
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 330	0.2030
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 329	0.3960
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 308	0.0940
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 300	0.0860
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 299	0.1160
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 285	0.2850
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 254	0.3090
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 236	0.6660
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 235	0.0488
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 194	0.5682
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 180	0.2636
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 178	1.1390
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 177	1.5300
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 174	1.6990
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 171	1.5720
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 170	0.0530
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 160	0.2544
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 159	0.5530
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 158	0.2699
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 157	0.0760
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 154	0.1620
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 148	0.9080

10130 EAUX-PUISEAUX	000 OA 145	1.3410
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OB 662	0.4500
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OA 470	2.3524
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OA 197	0.3530
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OA 73	0.3650
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OB 434	0.6600
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OB 397	2.2790
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OB 381	2.9910
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OB 358	0.1080
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OB 266	0.7880
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OA 428	0.2340
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OA 256	0.1370
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OA 155	0.0384
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OB 386	2.9980
10160. MARAYE-EN-OTHE	000 ZI 13	0.3220
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OA 63	0.0500
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OA 65	0.0841
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OA 72	0.1880
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OA 172	0.5340
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OA 183	0.0945
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OA 156	0.4000
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OA 161	0.3926
10130 VILLENEUVE-AU-CHEMIN	000 ZD 21	6.7290
10130 VILLENEUVE-AU-CHEMIN	000 ZD 19	4.4990
10130 VILLENEUVE-AU-CHEMIN	000 ZD 18	3.5300
10130 RACINES	000 ZH 49	1.4450
10130 RACINES	000 ZK 47	0.5780
10130 MONTFEY	000 ZK 16	0.8460
10130 COURSAN-EN-OTHE	000 ZH 90	1.2208
10130 AUXON	000 ZR 112	0.4210
10130 AUXON	000 ZR 111	1.4850
10130 AUXON	000 ZR 110	1.2390
10130 AUXON	000 ZR 86	1.1231
10130 AUXON	000 ZB 83	1.4080
10160 MARAYE-EN-OTHE	000 ZI 20	1.0350
10160 MARAYE-EN-OTHE	000 ZI 8	0.5110
10130 EAUX-PUISEAUX	000 ZA 10	0.8680
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OC 264	1.3530
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OC 252	2.4410
10130 EAUX-PUISEAUX	000 OC 243	0.0510

10130 EAUX-PUISEAUX	000 0C 99	1.9060
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 490	1.2130
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 661	2.0000
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 660	0.6056
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 657	0.3064
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 483	0.2380
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 393	0.1630
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 271	1.0460
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 267	0.1300
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 21	0.7920
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 512	0.4621
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 526	0.1255
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 250	0.3830
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 208	1.3830
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 176	1.3520
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 48	0.2490
10130 EAUX-PUISEAUX 044202312110535-001	000 0A 521	0.2528
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 216	0.5880
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 182	0.3761
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 66	0.0185
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 64	0.0224
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 62	0.0510
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 61	0.0679
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 52	0.3250
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 51	0.2750
10160 MARAYE-EN-OTHE	000 ZI 14	0.4860
10160 MARAYE-EN-OTHE	000 ZH 35	3.1510
10160 MARAYE-EN-OTHE	000 ZH 13	1.7900
10160 MARAYE-EN-OTHE	000 0B 899	0.2600
10130 AUXON	000 ZP 25	1.6230
10130 AUXON	000 ZP 24	0.4670
10130 AUXON	000 ZR 89	0.5904
10130 AUXON	000 ZR 48	1.4960
10130 AUXON	000 ZB 84	0.1920
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 640	1.2940
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0C 251	9.3470
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0C 244	1.0230
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0C 78	0.6080
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 615	1.4305
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 499	0.3811
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 496	2.1200

10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 495	2.9750
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 494	1.9510
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 487	2.8060
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 486	3.6660
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 472	0.7790
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 469	1.8050
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 468	2.2910
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 462	1.4700
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 460	2.7730
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 451	0.4110
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 450	0.1960
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 444	0.4210
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 436	0.8180
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 435	0.8460
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 432	3.1370
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 407	0.5120
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 406	0.4000
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 398	1.2380
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 395	1.5560
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 389	0.1190
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 382	1.0320
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 368	0.1540
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 366	0.8620
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 360	0.1280
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 359	0.0910
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 292	1.7600
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 276	1.6830
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 274	0.5930
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 268	0.6860
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0B 85	0.0431
10130 EAUX-PUISEAUX	000 0A 519	1.2563



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312170654-10230363
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète
à

GAEC DE LA SABOTIERE
2 ruelle saint laurent

10200 FULIGNY

TROYES, le 05/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312170654-10230363
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 19/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 3.1690 ha à CRESPIY-LE-NEUF (10500), actuellement mises en valeur par l'EARL KREMER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312170654-10230363, est complet à la date du 19/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur :Le GAEC DE LA SABOTIERE demeurant à FULIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.1690 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10500 CRESPY-LE-NEUF	000 ZA 31 (J)	0.3493
10500 CRESPY-LE-NEUF	000 ZA 31 (K)	0.3493
10500 CRESPY-LE-NEUF	000 ZA 31 (L)	0.3494
10500 CRESPY-LE-NEUF	000 ZA 32 (J)	0.2357
10500 CRESPY-LE-NEUF	000 ZA 32 (K)	0.2357
10500 CRESPY-LE-NEUF	000 ZA 32 (L)	0.2356
10500 CRESPY-LE-NEUF	000 ZA 33 (J)	0.3333
10500 CRESPY-LE-NEUF	000 ZA 33 (K)	0.3333
10500 CRESPY-LE-NEUF	000 ZA 33 (L)	0.3334
10500 CRESPY-LE-NEUF	000 ZA 37	0.4140



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312140623-10230364
LRAR n° :

La Préfète

à

EARL DES COTES
7 rue des noyers

10210 VALLIÈRES

TROYES, le 05/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312140623
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 20/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12.2600 ha à CHESLEY (10210), CUSSANGY (10210), VALLIÈRES (10210), VANLAY (10210), actuellement mises en valeur par madame Cordin Béliard Marie Odile. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312140623-10230364, est complet à la date du 20/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 20/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DES COTES demeurant à VALLIÈRES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 12.2600 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10210 VALLIÈRES	000 0C 456	0.8900
10210 VALLIÈRES	000 ZE 6	0.6200
10210 VANLAY	000 ZR 8	0.9200
10210 VANLAY	000 ZR 9	0.2100
10210 VALLIÈRES	000 0D 560	0.1000
10210 VALLIÈRES	000 0D 789	0.6700
10210 VALLIÈRES	000 ZD 23	0.5000
10210 VALLIÈRES	000 ZD 19	0.2500
10210 VALLIÈRES	000 ZD 20	1.3900
10210 CUSSANGY	000 ZL 35	3.0400
10210 CUSSANGY	000 ZL 36	0.5300
10210 CUSSANGY	000 ZL 37	1.8000
10210 VALLIÈRES	000 ZH 15	0.8900
10210 CHESLEY	000 ZE 5	0.4500



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312110541-10230365
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

SCEA LA TRÉSORÉE
11 grande rue

10140 TRANNES

TROYES, le 09/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312110541
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 21/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 3,5232 ha à BAROVILLE (10200), actuellement mises en valeur par la SCEV DE L ABBAYE DE MORVEAUX, la SARL DE LA RENARDIERE, LA THIODELLE, madame POIROT Marie-Claude, SARL FOURRIER-DELMOTTE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312110541-10230365, est complet à la date du 21/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 21/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA LA TRÉSORÉE demeurant à TRANNES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.5232 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 BAROVILLE	000 ZS 69	0.4500
10200 BAROVILLE	000 ZS 78	0.2630
10200 BAROVILLE	000 ZS 79	0.1540
10200 BAROVILLE	000 ZV 13	0.1400
10200 BAROVILLE	000 ZC 70	0.7730
10200 BAROVILLE	000 ZR 7	0.4620
10200 BAROVILLE	000 ZM 89	0.0205
10200 BAROVILLE	000 ZM 90	0.0997
10200 BAROVILLE	000 ZL 20 (J)	1.1560
10200 BAROVILLE	000 ZL 20 (K)	0.0050



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312140616-10230368
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

Madame PHILIPPE Céline
2 rue de la Valotte

10150 LAVAU

TROYES, le 09/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312140616-10230368
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 22/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 57.1679 ha à BOUY-LUXEMBOURG (10220), LUYÈRES (10150), ONJON (10220), actuellement mises en valeur par monsieur PITIE Serge. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312140616-10230368, est complet à la date du 22/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

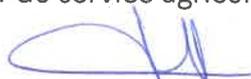
Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame PHILIPPE Céline demeurant à LAVAU a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 57.1679 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10220 ONJON	000 ZH 6	3.4690
10220 ONJON	000 ZK 42	3.7530
10220 BOUY-LUXEMBOURG	000 ZA 15	0.4350
10220 BOUY-LUXEMBOURG	000 ZA 16	10.4520
10150 LUYÈRES	000 ZO 19	0.0300
10220 ONJON	000 ZK 43	0.8540
10220 ONJON	000 ZK 34	3.4210
10220 ONJON	000 ZK 35	7.1400
10220 ONJON	000 ZN 8	5.7090
10220 ONJON	000 ZN 13	0.2000
10220 ONJON	000 ZN 9	9.4730
10220 ONJON	000 ZN 11	0.8320
10220 ONJON	000 ZN 12	0.4730
10220 ONJON	000 ZN 62	10.9269



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312240764-10230369
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

Monsieur MOREAU Anthony
24 Grande rue de Conty
Le Vaudevanne

89770 CHAILLEY

TROYES, le 09/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312240764-10230369
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 24/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 25.1420 ha à NOGENT-EN-OTHE (10160). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312240764-10230369, est complet à la date du 24/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

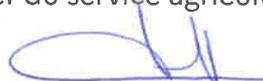
Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur MOREAU Anthony demeurant à CHAILLEY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 25.1420 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10160 NOGENT-EN-OTHE	000 ZE 28	15.2440
10160 NOGENT-EN-OTHE	000 ZE 29	4.7660
10160 NOGENT-EN-OTHE	000 ZC 16	5.1320



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202304186827-10230370
LRAR n° :

La Préfète

à

EARL LECERF BENJAMIN
521 rue de la fontaine

10320 SOMMEVAL

TROYES, le 11/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202304186827-10230370
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 24/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2.9860 ha à JAVERNANT (10320), actuellement mises en valeur par madame MONTAGNE Sylvie. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202304186827-10230370, est complet à la date du 24/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL LECERF BENJAMIN demeurant à SOMMEVAL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.9860 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10320 JAVERNANT	000 ZC 110	0.2500
10320 JAVERNANT	000 ZC 103	0.1420
10320 JAVERNANT	000 ZE 22	0.2410
10320 JAVERNANT	000 ZD 59	0.7700
10320 JAVERNANT	000 ZE 61	0.4240
10320 JAVERNANT	000 ZE 58	0.2800
10320 JAVERNANT	000 ZE 57	0.1550
10320 JAVERNANT	000 ZE 56	0.1700
10320 JAVERNANT	000 ZE 35	0.2970
10320 JAVERNANT	000 ZE 34	0.2570



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202311230227-10230371
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

Monsieur COUCHE Vincent
30 rue de la Nation

10250 GYÉ-SUR-SEINE

TROYES, le 09/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202311230227-10230371
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 28/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 24.9560 ha à BUXEUIL (10110), CELLES-SUR-OURCE (10110), MACEY (10300), MESSON (10190), MONTGUEUX (10300), POLISOT (10110), actuellement mises en valeur par la SAS CHAMPAGNE GRUET, GAEC DE L AVENIR, l'EARL LOREZ DES BUISSONS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202311230227-10230371, est complet à la date du 28/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Jé vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur COUCHE Vincent demeurant à GYÉ-SUR-SEINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 24.9560 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 AK 171	0.0228
10110 BUXEUIL	000 ZE 69	0.0320
10110 BUXEUIL	000 ZE 70	0.0478
10110 BUXEUIL	000 ZD 68	0.3581
10110 POLISOT	000 OB 2353	0.1193
10300 MONTGUEUX	000 ZK 51	9.2639
10300 MONTGUEUX	000 ZK 53	1.2000
10190 MESSON	000 ZL 22	3.8956
10300 MACEY	000 ZR 27	10.0165



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312280807-10230372
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

SCEA DES MONTS
3 Mont Bel Air

10180 SAINT-BENOÎT-SUR-SEINE

TROYES, le 09/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312280807-10230372
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 28/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 93.3301 ha à FEUGES (10150), MERGEY (10600), SAINT-BENOÎT-SUR-SEINE (10180), actuellement mises en valeur par la SCA DU MONT BEL AIR, la SCEA BIOGRAIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312280807-10230372, est complet à la date du 28/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA DES MONTS demeurant à SAINT-BENOÎT-SUR-SEINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 93.3301 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10180 SAINT-BENOÎT-SUR-SEINE	000 ZL 10	21.6915
10180 SAINT-BENOÎT-SUR-SEINE	000 ZL 12	10.4624
10180 SAINT-BENOÎT-SUR-SEINE	000 ZL 18	24.6207
10150 FEUGES	000 ZN 33	15.1099
10600 MERGEY	000 ZW 16	21.4456



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202312290819-10230373
LRAR n° :

La Préfète

à

Monsieur BORDIER Gregory
2 voie des ruées

10800 VILLEMEREUIL

TROYES, le 10/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202312290819-10230373
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 29/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 9.1030 ha à BARBEREY-SAINT-SULPICE (10600), SAINT-LYÉ (10180), actuellement mises en valeur par monsieur BODIE Gérard. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202312290819-10230373, est complet à la date du 29/12/2023. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur BORDIER Gregory demeurant à VILLEMEREUIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 9.1030 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE	000 ZC 22	3.9621
10180 SAINT-LYÉ	000 YD 14	5.1409



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202311190144-001
n°dossier : 5123015

**Le Préfet
à**

SCEA GALLOIS
FERME DU MONT CHOISY
51510 FAGNIÈRES

Châlons-en-Champagne, le 6 février 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 23 décembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 3.5200 ha à FAGNIÈRES (51510), actuellement mises en valeur par Monsieur FERRAZ Frédéric. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 5123015 – logics n° 044202311190144-001, il est réputé complet à la date du **23 décembre 2023**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23 avril 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA GALLOIS demeurant à FAGNIÈRES (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.5200 ha.

Commune	Référence cadastrale	Surface en ha	Propriétaire
51510 FAGNIÈRES	000 ZT 22	3.5200	Association des courses de Reims-Châlons



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stephanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202303085915
n°dossier : 5123125

**Le Préfet
à**

Monsieur HATON Florent
Les clairies
51480 FLEURY-LA-RIVIÈRE

Châlons en Champagne, le 15 février 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 19 décembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.5419 ha à CUMIÈRES (51480), DAMERY (51480), FLEURY-LA-RIVIÈRE (51480), actuellement mises en valeur par Monsieur HATON Didier . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement/installation, il est enregistré sous le numéro 5123125 – logics n° 044202303085915, il est réputé complet à la date du **19 décembre 2023**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19 avril 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : HATON Florent demeurant à FLEURY-LA-RIVIÈRE (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5419 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaire
51480 FLEURY-LA-RIVIÈRE	000 AI 204	0.2845	HATON Didier
51480 DAMERY	000 AW 212	0.0387	
	000 AW 211	0.0394	
	000 AN 303	0.0730	
	000 AN 227	0.0396	
51480 CUMIÈRES	000 AB 398	0.0458	
	000 AB 354	0.0209	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le **13 DEC. 2023**

réf. : 51 23 394
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

LAGACHE PATRICIA
RUE DES GARENNES
51190 BLANCS-COTEAUX

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 02/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-15ha 96a 83ca de terres

Commune	N° des parcelles	Surface	Propriétaire(s) ou Mandataire (s)
BLANCS-COTEAUX	411AR 212 – 411AR213 – 411AR214 – 411AT215 – 411AR289 – 411AR291 – 411AR294 – 411AR282 – 411AR278 – 411AR231 – 411AR277 – 411ZA78 – 411ZA75 – 411ZA70 – 411AR296 – 411AR299 – 411AR302 – 411AR304 – 411AR307 -	15,9683	MMÉ. PATRICIA LAGACHE

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **07/12/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 394**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 07/04/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE

Direction départementale des territoires de la Marne
Service économie agricole
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne cedex

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Châlons-en-Champagne, le **13 DEC. 2023**

réf. : 51 23 435
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

LOURDEAUX NOEMIE
11 RUE JACQUET CHAVENAY
51700 DORMANS

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 30/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-1ha 93a 22ca de vignes

Commune	N° des parcelles	Surface	Propriétaire(s) ou Mandataire (s)
FLEURY-LA RIVIÈRE	AH234/AH235/AH460/AH294	0,1422	LOURDEAUX Adélie LOURDEAUX Sylvie
DORMANS	ZX39	0,1500	LOURDEAUX Adélie LOURDEAUX Sylvie LOURDEAUX Noémie
	ZR68/ZV38/ZW15/ZW45/ZW84/ ZW85/ZX43/ZX47/ZX48/ZX89	1,6400	LOURDEAUX Adélie LOURDEAUX Sylvie LOURDEAUX Noémie LOURDEAUX Jacques

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **22/11/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 51 23 435, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 22/03/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,



Landry VILLIERE

Direction départementale des territoires de la Marne
Service économie agricole
40, boulevard Anatole France - CS 80554
51037 Châlons-en-Champagne cedex



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le

13 DÉC. 2023

réf. : 51 23 452
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

DAVESNE LARA
8 BIS, RUE LEON HOURLIER
51100 REIMS

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 07/11/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation à titre individuel sur :
-0ha 29a 34ca de vignes

Commune	N° des parcelles	Surface	Propriétaire(s) ou Mandataire (s)
BARBONNE FAYEL	ZL87(P)	0,2934	DAVESNE Michel

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **07/12/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 452**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 07/04/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le **13 DEC. 2023**

réf. : 51 23 453
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

DAVESNE LUCIE
23 AVENUE YOLANDE D'ARAGON
49100 ANGERS

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 07/11/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation à titre individuel sur :
-0ha 29a 33ca de vignes

Commune	N° des parcelles	Surface	Propriétaire(s) ou Mandataire (s)
BARBONNE FAYEL	ZL87(P)	0,0756	DAVESNE Michel
LA CELLE SOUS CHANTEMERLE	OB1197/OB1198/OB1451/OB1454/ OB1738	0,2177	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **07/12/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 453**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 07/04/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stephanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202311069890-001
n°dossier : 51230467

Le Préfet

à

EARL LA VALLEE DE FRANCE

5 rue de la pyramide

51120 LA FORESTIÈRE

Châlons-en-Champagne, le 3 janvier 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 20 novembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 14.0760 ha à LA FORESTIÈRE (51120), NESLE-LA-REPOSTE (51120), actuellement mises en valeur par Madame FRANCOIS Clémence. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51230467 – logics n° 044202311069890-001, il est réputé complet à la date du **14 décembre 2023**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14 avril 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL LA VALLEE DE FRANCE demeurant à LA FORESTIÈRE (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 14.0760 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51120 NESLE-LA-REPOSTE	000 ZA 45 (K)	1.2195	LOCUFIER Maryse
	000 ZA 45 (J)	1.2195	
51120 LA FORESTIÈRE	000 ZD 13 (K)	0.8590	QUINAULT Béatrice/ QUINAULT George
	000 ZD 13 (J)	1.7180	
	000 ZB 11 (K)	3.0200	
	000 ZB 11 (J)	6.0400	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le

13 DEC. 2023

réf. : 51 23 468
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

OUDIETTE MAXIME
10 RUE DES GRANDS PRES
51270 BEAUNAY

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 17/11/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-0ha 39a 41ca de vignes

Commune	N° des parcelles	Surface	Propriétaire(s) ou Mandataire (s)
ETOGES	ZE369	0,3941	HOUIOUX Catherine

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **06/12/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 468**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 06/04/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE

Service Économie Agricole
 Unité Foncier et Projets des Exploitations

Châlons-en-Champagne, le

13 DEC. 2023

réf. : 51 23 474
 Affaire suivie par : unité CDS
 Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
 Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

EARL CHRISTELLE MAUROIS
 21 RUE DES LILAS
 51110 CAUREL

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 21/11/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne la constitution de la société EARL CHRISTELLE MAUROIS sur :
 -66ha 58a 32ca de terres
 -5ha 69a 03ca de vignes

Commune	N° des parcelles	Surface	Propriétaire(s) ou Mandataire (s)
CAUREL	ZM6	1,0470	BAUDA MAUROIS Christelle BAUDA Thomas
WITRY LES REIMS	ZX6	4,4410	BAUDA MAUROIS Christelle BAUDA Alexandre
CERNAY LES REIMS	ZT16	5,9918	QUANTINET Blanche QUANTINET Daniel
NOGENT L'ABBESSE	ZD69/ZD70	5,0508	BAUDA MAUROIS Christelle BAUDA IN2S
	AB582	0,1660	MAUROIS Eliane MORVAN Matisse
CERNAY LES REIMS	ZD271	0,2870	DEGLIN Mireille DEGLIN Thierry
	ZD296	0,0875	GROMAIRE Huguette GROMAIRE Hervé
	ZD270	0,2621	DEGLIN Mireille MAILLARD Christine
	ZD297	0,0826	GROMAIRE Huguette GROMAIRE Patrice
NOGENT L'ABBESSE	AI522	0,0145	MAUROIS Christian
	AH1/AH289	0,4541	MORVAN Franck
	AB522/AB583.	0,1403	MAUROIS Eliane MORVAN Estebann
CHATILLON SUR MARNE	AD141(P)	0,1804	BAUDA Adonis BAUDA MAUROIS Christelle

Direction départementale des territoires de la Marne
 Service économie agricole
 40, boulevard Anatole France - CS 60554
 51037 Châlons-en-Champagne cedex

CHENAY	AE76	0,0862	BAUDA Adonis BAUDA MAUROIS Christelle
	AH117	0,7485	MAUROIS Christian BAUDA Alexandre
NOGENT L'ABBESSE	X145	0,2694	
	ZM42	0,0757	MAUROIS Christian et Harmelle BAUDA Inés
CERNAY LES REIMS	ZP87	0,1030	MAUROIS Christian et Harmelle BAUDA Thomas
	ZD273	0,0979	
HERMONVILLE	F925/F926	0,7589	MAUROIS Christian et Harmelle BAUDA Thomas
SAINT-LEONARD	X13	3,0881	
NOGENT L'ABBESSE	AB518/AB520/AB521	0,0450	MAUROIS Christian et Harmelle
BEINE NAUROY	ZM21	8,3120	
	ZM22	1,2650	BAUDA MAUROIS Christelle
NOGENT L'ABBESSE	X154/ZM90/X383/AH71/AH78/ AH332/AI10/AI194/AI196/AI519/ AI520/AI521/AI797/AI799/AI801/ AI802/AI805/AI806/ZC169/ZC76/ AH77	9,5467	
CERNAY LES REIMS	AD5/ZT14	2,0482	MAUROIS Christian BAUDA MAUROIS Christelle
NOGENT L'ABBESSE	AI191/X144/AI793/AE259/AI186/ AI187/AI188/AI189/AI190/AI808/ AI809/AI192/AI794/ZH80/AI193/ AI524	1,6288	
CERNAY LES REIMS	AD25	1,3488	
BEINE NAUROY	ZM23/ZM24	13,3510	
NOGENT L'ABBESSE	AH159/AI347/AI355	0,2521	SC LA BRIGODE
	AH63	0,0782	MAUROIS Eliane MORVAN Lilou
	ZM89/ZC170	3,6350	BUNICOURT Véronique
	ZM87/ZM88/ZH81/ZC78/ZC79/ ZH40	3,8118	MAUROIS Christian BUNICOURT Véronique
	ZC75	0,5140	MAUROIS Christian et Harmelle BUNICOURT Véronique
BERRU	ZK21	3,0041	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **07/12/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 474**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au **07/04/2024**). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer,
Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,



Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le

13 DEC. 2023

réf. : 51 23 476
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

VELY AMELINE
15 RUE ARISTIDE BRIAND
51480 DAMERY

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 23/11/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-0ha 33a 87ca de vignes

Commune	N° des parcelles	Surface	Propriétaire(s) ou Mandataire (s)
VENTÉUIL	AK189/ZA148	0,0846	VELY Richard
BASLIEUX SOUS CHATILLON	AB124/AB267/AB617/AB619	0,2541	DEVAQUIER Monique VELY Véronique

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **09/12/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 476**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au **09/04/2024**). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202311049855-001
n°dossier : 51 23 0479

**Le Préfet
à**

Monsieur VELY Geoffrey
2A Boulevard Henry Vasnier

51100 REIMS

Châlons -en-Champagne, le 3 janvier 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 27 novembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.5889 ha à BASLIEUX-SOUS-CHÂTILLON (51700), REUIL (51480), VENTEUIL (51480), actuellement mises en valeur par Madame VELY Véronique. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51 23 0479 – logics n° 044202311049855-001, il est réputé complet à la date du **9 décembre 2023**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 9 avril 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : VELY Geoffrey demeurant à REIMS (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5889 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51480 COEUR DE LA VALLEE	000 AK 393	0.0574	VELY Richard et Véronique
51700 BASLIEUX-SOUS-CHÂTILLON	000 AB 614	0.1011	DEVAQUIER Monique/VELY Véronique
	000 AB 612	0.0978	LEMAIRE Chloé/DEVAQUIER Monique
	000 AB 428	0.0205	DEVAQUIER Monique/VELY Véronique
	000 AB 376	0.0551	DEVAQUIER Monique/VELY Véronique
	000 AB 258	0.0629	LEMAIRE Chloé/DEVAQUIER Monique
	000 AB 164	0.0268	DEVAQUIER Monique/VELY Véronique
	000 AB 163	0.0415	DEVAQUIER Monique/VELY Véronique
	000 AC 69	0.0975	LEMAIRE Chloé/DEVAQUIER Monique
51480 VENTEUIL	000 AI 607	0.0283	VELY Richard et Véronique

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Monsieur LALLEMENT Benoît
13 allée des sablons

Dossier suivi par Stephanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
DDT 51
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

51160 MUTIGNY

Réf. : n° logics 044202311290335
n° dossier 51230499

Châlons-en-Champagne, le 12 décembre 2023

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 4 décembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter, au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2889 ha à AVENAY-VAL-D'OR (51160), actuellement mises en valeur par CHAMPAGNE BOLLINGER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51230499 – logics n° 044202311290335, il est réputé complet à la date du **4 décembre 2023**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **4 avril 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LALLEMENT Benoît demeurant à MUTIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2889 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaire
51160 AVENAY-VAL-D'OR	000 AD 510	0.0026	Champagne Bollinger
	000 AD 509	0.0947	
	000 AI 366	0.0407	
	000 AI 367	0.0064	
	000 AI 447	0.0019	
	000 AI 75	0.1426	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stephanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202312040424
n°dossier : 51230501

**Le Préfet
à**

SCEA COLAS ET FILS
8 rue cérès

51150 AMBONNAY

Châlons-en-Champagne, le 1^{er} février 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 4 décembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1060 ha à AMBONNAY (51150), actuellement mises en valeur par Monsieur COLAS Claude. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le n° dossier : 51230501 – logics n° 044202312040424-001, il est réputé complet à la date du **13 décembre 2023**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 13 avril 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA COLAS ET FILS demeurant à AMBONNAY (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1060 ha.

Commune	Référence cadastrale	Surface en ha	Propriétaire
51150 AMBONNAY	000 AK 326	0.1060	COLAS Maryvonne



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202311160101
n°dossier : 51 23 0503

**Le Préfet
à**

Madame LEBLANC Alexandra
25 rue des mésanges

51170 FISMES

Châlons -en-Champagne, le 3 janvier 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 9 décembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1754 ha à Verzy (51380), actuellement mises en valeur par Madame LEBLANC Nathalie. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51 23 0503 – logics n° 044202311160101, il est réputé complet à la date du **26 décembre 2023**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 26 avril 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LEBLANC Alexandra demeurant à FISMES (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0,1754 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51380 VERZY	000 AH 115	0,0891	LEBLANC Alexandra
	000 AL 634	0,0419	LEBLANC Nathalie
	000 AL 635	0.0444	LEBLANC Nathalie



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stephanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202311099960
n°dossier : 51230504

**Le Préfet
à**

EARL LES ORMES
65 route du champagne

51120 FONTAINE-DENIS-NUISY

Châlons-en-Champagne, le 3 janvier 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 4 décembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1625 ha à REUIL (51480), actuellement mises en valeur par Mr et Madame BLANC Sébastien . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51230504–logics n° 044202311099960, il est réputé complet à la date du 4 décembre **2023**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 4 avril 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL LES ORMES demeurant à FONTAINE-DENIS-NUISY (51120) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1625 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51480 COEUR DE LA VALLEE	063 AP 367	0.0229	Mr & Mme HEMARD Bernard
	063 AP 399	0.0312	Mr & Mme ALVIN Jean-Marie
	063 AP 400	0.0259	Mr & Mme ALVIN Jean-Marie
	000 AD 96	0.0825	Mr & Mme HEMARD Bernard



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stephanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202310259718
n°dossier : 51 23 0505

**Le Préfet
à**

SARL ALAIN GUILLAUME ET FILLE
2 rue du muguet

51380 TRÉPAIL

Châlons en Champagne, le 3 janvier 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 5 décembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.5126 ha à TRÉPAIL (51380), actuellement mises en valeur par Madame PIOTROWSKI Sylvie. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51 23 0505 – logics n° 044202310259718, il est réputé complet à la date du **5 décembre 2023**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 5 avril 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SARL ALAIN GUILLAUME ET FILLE demeurant à TRÉPAIL (51380) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.5126 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaire
51380 TRÉPAIL	000 AS 538	0.1421	BERNARDIN Claude
	000 AP 309	0.0620	
	000 AP 311	0.0285	
	000 AS 12	0.0377	
	000 AN 77	0.1368	
	000 AL 96	0.1329	
	000 AD 45	0.0852	
	000 AD 10	0.0868	
	000 AD 26	0.0814	
	000 AC 265	0.2031	
	000 AD 246	0.0400	
	000 AC 367	0.0977	
	000 AC 97	0.0671	
	000 AC 102	0.0371	
	000 AC 83	0.0131	
	000 AC 84	0.0133	
	000 AC 85	0.0624	
	000 AC 86	0.0253	
	000 AC 87	0.0292	
	000 AC 88	0.0183	
	000 AC 89	0.0190	
	000 AC 47	0.0207	
	000 AC 48	0.0422	
000 AC 33 (A)	0.0292		
000 AC 33 (B)	0.0015		



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stephanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202311170114
n°dossier : 0510 23 512

**Le Préfet
à**

SCEA COUTELOT-BRODIEZ

40 rue Saint Maurice
51230 GOURGANÇON

Châlons-en-Champagne, le 3 janvier 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 8 décembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 101.7919 ha à BROYES (51120), FONTAINE-DENIS-NUISY (51120), LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE (51260), PÉAS (51120), actuellement mises en valeur par EARL DAVESNE ERIC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51 23 512 – logics n° 044202311170114, il est réputé complet à la date du **8 décembre 2023**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 8 avril 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA COUPELOT-BRODIEZ demeurant à GOURGANÇON (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 101.7919 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires	
51120 PÉAS	000 YA 7	0.0190	DAVESNE Muriel	
	000 YA 8	0.0200		
	000 YA 16	0.0330	DAVESNE Eric	
	000 YB 3 (J)	3.8249	DAVESNE Muriel	
	000 YB 3 (K)	7.6497		
	000 ZK 19 (J)	1.0131	DAVESNE Michel	
	000 ZK 19 (K)	2.0262		
	000 ZK 20 (J)	3.4709		
	000 ZK 20 (K)	6.9417		
	000 ZI 6 (J)	3.3376	DAVESNE Muriel	
	000 ZI 6 (K)	6.6753		
	000 ZC 30 (J)	3.3333	DAVESNE Eric	
	000 ZC 30 (K)	6.6667		
	000 ZC 31 (J)	3.3579		
	000 ZC 31 (K)	6.7159		
	000 ZB 5	5.0360		
	000 ZB 23 (J)	2.2263	DAVESNE Muriel	
	000 ZB 23 (K)	4.4527		
	000 ZE 8	1.2281	Indivision DAVESNE Eric, Michel et Murielle	
	000 ZA 41	3.2465		
000 ZA 52	1.9890	Mr et Mme RICHOMME		
000 ZD 5 (J)	1.7310	DAVESNE Eric		
000 ZD 5 (K)	3.4621			
51260 LA CELLE- SOUS-CHANTEMERLE	000 ZB 67	0.3830	DAVESNE Michel	
	000 ZB 68	5.9180		
51120 FONTAINE- DENIS-NUISY	000 ZA 69 (J)	1.0825		
	000 ZA 69 (K)	1.0825		
	000 ZA 70 (J)	0.0865		
	000 ZA 70 (K)	0.0865		
	000 ZA 11	0.8780		
51120 BROYES	000 ZA 8	1.1450		Mr et Mme RICHOMME
	000 ZA 45	3.1690		
	000 ZA 46	2.8250		
	000 ZD 7	1.4260		
	000 ZD 21	2.4440		
	000 ZD 22	2.8090		



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202311270294
n°dossier : 51230513

**Le Préfet
à**

EARL BARRE
1 rue de la libération

51240 SAINT-GERMAIN-LA-VILLE

Châlons-en-Champagne, le 4 janvier 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 11 décembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 54.3854 ha à OMEY (51240), actuellement mises en valeur par Madame JAUZE Catherine. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51 23 0513 – logics n° 044202311270294, il est réputé complet à la date du **11 décembre 2023**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 11 avril 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL BARRE demeurant à SAINT-GERMAIN-LA-VILLE (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 54.3854 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51240 OMEY	000 ZC 24	4.0150	SAS OMYA
	000 ZC 33	28.3000	
	000 ZC 34	0.8537	
	000 ZC 35	0.0290	
	000 ZC 40	0.3818	
	000 ZC 41	18.2952	
	000 ZE 2	2.5107	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202312050446
n°dossier : 51230514

**Le Préfet
à**

EARL FOURNY-MOUSSY
LA MADELEINE
VERTUS
51130 BLANCS-COTEAUX

Châlons-en-Champagne, le 11 janvier 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 12 décembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 4.5279 ha à BLANCS-COTEAUX (51130), actuellement mises en valeur par Monsieur Jean MAX. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51 23 0514 – logics n° 044202312050446, il est réputé complet à la date du **12 décembre 2023**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12 avril 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL FOURNY-MOUSSY demeurant à BLANCS-COTEAUX (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.5279 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaire
51130 BLANCS-COTEAUX	000 AO 118	0.1792	GFA de la Pierre qui tourne
	000 AP 49	0.0705	
	000 AT 67	0.6821	
	000 BN 160	0.2143	
	000 ZS 65	2.0152	
	000 ZT 1	0.9796	
	651 ZA 14	0.3870	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stephanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202311300357
n°dossier : 044202311300357

**Le Préfet
à**

EARL OUDART FELIX
22 rue Saint Nicolas

51600 BUSSY-LE-CHÂTEAU

Châlons-en-Champagne, le 11 janvier 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 15 décembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 10,1950 ha à Bussy-le-Château (51600), actuellement mises en valeur par EARL VIGNERON. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51 23 0518 – logics n° 044202311300357, il est réputé complet à la date du **15 décembre 2023**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15 avril 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL OUDART FELIX demeurant à BUSSY-LE-CHÂTEAU (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 10.1950 ha.

Commune	Référence cadastrale	Surface en ha	Propriétaire
51600 BUSSY-LE-CHÂTEAU	000 ZH 13	10.1950	MARTIN Yoann



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stephanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202312200699
n°dossier : 51230524

**Le Préfet
à**

SCEA DU GRAND PAQUIS
2 route de Saint Mard

51330 NOIRLIEU

Châlons-en-Champagne, le 11 janvier 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 26 décembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 45.0388 ha à DOMMARTIN-VARIMONT (51330), REMICOURT (51330), ÉPENSE (51330), actuellement mises en valeur par GAEC MAIGRET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51230524 – logics n° 044202312200699, il est réputé complet à la date du 26 décembre 2023. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 26 avril 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DU GRAND PAQUIS demeurant à NOIRLIEU (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 45.0388 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaire
51330 ÉPENSE	000 ZD 7	5.2080	MAIGRET Monique
51330 DOMMARTIN-VARIMONT	000 ZO 26	5.8668	
51330 DOMMARTIN-VARIMONT	000 ZW 8	20.0000	
51330 REMICOURT	000 ZB 4	13.9640	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stephanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202311160100
n°dossier : 51230525

**Le Préfet
à**

EARL DE LA NUREAU
4 rue de la galerie

51170 MONT-SUR-COURVILLE

Châlons-en-Champagne, le 15 janvier 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 27 décembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 61.1894 ha à FAVEROLLES-ET-COËMY (51170), TRAMERY (51170), actuellement mises en valeur par EARL MARCHAND ET FILS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro 51 23 0525 – logics n° 044202311160100, il est réputé complet à la date du 27 décembre 2023. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27 avril 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DE LA NUREAU demeurant à MONT-SUR-COURVILLE (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 61.1894 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51170 TRAMERY	000 ZH 115	0.1403	Indivision MARCHAND
	000 ZH 116	5.4949	
	000 ZH 117	0.0058	
51170 FAVEROLLES-ET-COËMY	000 ZD 67	1.7910	CORNILLON Hélène et Bertrand
	000 ZI 92	1.1798	MARCHAND Eric
	000 ZI 83	1.0915	Indivision VEYRIER Laurence et Franck
	000 ZI 94	1.9814	CORNILLON Hélène et Bertrand
	000 ZI 98	0.1603	Indivision MARCHAND
	000 ZI 99	0.9912	
	000 ZD 66	0.6950	Indivision VEYRIER Laurence et Franck
	000 ZD 61	2.7875	
	000 ZD 62	4.4180	CORNILLON Hélène et Bertrand
	000 ZD 45	1.5185	Indivision MARCHAND
	000 ZD 55	0.3047	MARCHAND Eric
	000 ZD 56	0.9419	Indivision MARCHAND
	000 0D 687	0.3113	
	000 0D 689	0.1614	
	000 ZC 6	3.0999	CORNILLON Hélène et Bertrand
	000 ZC 7	0.1822	Indivision MARCHAND
	000 ZC 8	6.3894	
	000 ZD 81	4.3023	
	000 ZD 103	1.9055	Indivision VEYRIER Laurence et Franck
	000 ZI 20	0.9506	CORNILLON Hélène et Bertrand
	000 ZB 26	1.6221	Indivision VEYRIER Laurence et Franck
	000 ZB 27	0.5939	
	000 ZH 26	2.3012	CORNILLON Hélène et Bertrand
	000 ZH 27	2.3830	
	000 ZH 29	3.1987	
	000 ZH 9	3.8470	Indivision VEYRIER Laurence et Franck
	000 ZB 12	2.3079	
	000 ZB 9	1.0073	

	000 ZB 3	1.5380	Indivision MARCHAND
	000 ZB 4	1.5859	CORNILLON Hélène et Bertrand



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202307048093-002
n°dossier : 51230518

**Le Préfet
à**

Madame FRANCOIS Clémence
5 rue de la pyramide
51120 LA FORESTIÈRE

Châlons-en-Champagne, le 1^{er} février 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 1er décembre 2023, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 59,0465 ha et de vignes d'une superficie de 2,9644 ha à BETHON (51260), CHAUMUZY (51170), LA FORESTIÈRE (51120), LES ESSARTS-LE-VICOMTE (51310), MONTGENOST (51260), VILLENAUXE-LA-GRANDE (10370), actuellement mises en valeur par EARL LA VALLEE DE FRANCE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le n° 51230518 et n° logics n° 044202307048093, il est réputé complet à la date du **30 décembre 2023**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 30 avril 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : FRANCOIS Clémence demeurant à LA FORESTIÈRE (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 62.0109 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51310 LES ESSARTS-LE-VICOMTE	000 ZC 7	0.1330	CADET Michèle
	000 0D 399	0.0365	
	000 0D 413	0.0544	
	000 0D 409	0.1463	
	000 0D 401	1.6795	
	000 0D 400	1.9867	
51170 CHAUMUZY	000 0E 1304	0.0107	FRANCOIS Didier
	000 0E 1303	0.0113	
	000 0E 1456	0.0112	
	000 0E 1241	0.0319	
	000 0E 1240	0.0268	
	000 0E 1239	0.0218	
10371 VILLENAUXE-LA-GRANDE	000 ZK 25 (K)	0.0200	FRANCOIS Didier
	000 ZK 25 (J)	0.0163	
	000 0A 200 (K)	0.0112	
	000 0A 200 (J)	0.0520	
51260 BETHON	000 ZH 77	0.2024	CADET Michèle
	000 AC 278	0.0549	
	000 AC 279 (K)	0.0208	
	000 AC 279 (J)	0.0369	
51310 LES ESSARTS-LE-VICOMTE	000 0D 398	0.0133	CADET Michèle
51170 CHAUMUZY	000 0E 1455	0.0214	FRANCOIS Didier
	000 0E 1453	0.0203	
	000 0E 1305	0.1408	
	000 0E 1242	0.0165	
10371 VILLENAUXE-LA-GRANDE	000 0A 202 (J)	0.0600	
51260 BETHON	000 AE 51	0.0423	FRANCOIS Yolande
	000 AC 132	0.0236	
	000 ZH 89	0.4950	
	000 ZH 39	0.9590	
51120 LA FORESTIÈRE	000 ZD 25	2.3500	FRANCOIS Didier
	000 ZI 32	0.1250	
	000 ZI 31	0.1310	
	000 ZH 11	2.7690	
	000 ZH 10	0.1710	

	000 ZD 11 (K)	1.1580	
	000 ZA 23 (K)	0.8353	
	000 ZA 23 (J)	1.6707	
	000 ZA 22 (K)	0.0783	
	000 OD 209	2.2450	
51310 LES ESSARTS-LE-VICOMTE	000 ZC 25	1.8970	CADET Michèle
	000 ZC 9 (K)	1.9180	
	000 ZA 29 (B)	1.1428	BOUILLAGUET Claude
51120 LA FORESTIÈRE	000 OD 75	2.0910	
	000 OD 76	1.5160	
	000 OD 79	2.5640	
	000 OD 80 (J)	5.1480	
	000 OD 80 (K)	5.1480	
	000 OD 82	0.7310	
	000 ZA 22 (J)	0.1567	
10371 VILLENAUXE-LA-GRANDE	000 OA 202 (K)	0.0176	
51120 LA FORESTIÈRE	000 ZC 24	1.9080	
51260 BETHON	000 AC 131	0.1912	FRANCOIS Yolande
	000 AE 44	0.0400	
51310 LES ESSARTS-LE-VICOMTE	000 ZC 16	5.5340	BERNARD Jeannine
51120 LA FORESTIÈRE	000 ZD 11 (J)	0.5790	
	000 ZD 37 (J)	1.1013	
	000 ZD 37 (K)	0.5507	
51260 BETHON	000 AC 264	0.1105	
	000 AC 280	0.0684	
51310 LES ESSARTS-LE-VICOMTE	000 ZC 8 (J)	5.0947	CADET Michèle
	000 ZC 8 (K)	2.5473	
	000 ZC 9 (J)	3.8360	
51170 CHAUMUZY	000 OE 1306	0.0243	FRANCOIS Didier
	000 OE 1454	0.0153	
51260 MONTGENOST	000 ZD 7	0.1900	FRANCOIS Yolande



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

SCEA DU RU
4 rue de l'Église

Sommermont

52300 CHATONRUPT-SOMMERMONT

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 20 décembre 2023

Affaire suivie par : Karine Sauer-Guyot
Tél. : 03 25 30 69 87
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52230170

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le 12/12/2023 pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **13,7150 ha** sises à :

Nomécourt :

- (parcelles ZB 60, ZB 07, ZB 02, ZB 03 et ZB 04), propriété de Mme RECOUVREUR Marcelle

L'opération prévue est un agrandissement,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des
Territoires, et par délégation
La Cheffe de Bureau,



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à
GAEC DE LA CROIX
60 Rue du Haut

52340 ESNOUVEAUX

Chaumont, le 14 décembre 2023

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Karine Sauer-Guyot
Tél. : 03 25 30 69 87
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52230177

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le **01/12/2023** pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **226,0786 ha** sises à :

Esnouveaux :

- (parcelles ZB 01, ZB 02 et ZO 43), propriété de M. MOUILLET Pierre
- (parcelle ZR 30), propriété de Mme RENARD Marie-Thérèse
- (parcelles ZR 23 et ZC 45), propriété de M. PITOLLET Stéphane
- (parcelle ZE 13), propriété de M. LEBLOND Jean-Claude
- (parcelle ZR 24), propriété de M. CORNET Guy
- (parcelles ZE 15, ZE 17 et ZE 18), propriété de Mme APPOLOT Marie-Cécile
- (parcelles ZB 23, ZE 11, ZE 12, ZE 14, ZH 10 et ZP 64), propriété de M. PAGE Rémy
- (parcelles ZB 18, ZE 31, ZE 33, ZE 34, ZH 35, ZE 36, ZE 37, ZE 38, ZP 01, ZP 61, ZP 66, ZP 70, ZR 09 et ZN 50), propriété de M. PAGE Sylvain
- (parcelles ZE 19, ZN 48, ZP 54, ZN 54, ZC 47, ZC 48, ZC 49, ZC 50, ZH 09, ZE 27, ZE 28, ZE 29, ZE 30, ZE 40, ZR 33 et ZR 34), propriété de M. PAGE Bernard
- (parcelle ZB 03), propriété de Mme PAGE Elisabeth

- (parcelles ZR 11, ZO 42 et ZO 41), propriété de M. MOUILLET Florent
- (parcelle ZB 28), propriété de M. Marc
- (parcelles ZD 05 et ZR 06), propriété de M. BERNARD Yves
- (parcelle ZB 45), propriété de Mme DIMEY Muriel
- (parcelle ZB 44 en partie), propriété de Mme DIMEY Pascale
- (parcelle ZE 39), propriété du GAEC de la Croix
- (parcelles ZB 22, ZB 38, ZB 41 et ZB 42), propriété de Mme DIMEY Sylvie
- (parcelles ZR 31 et ZR 32), Propriété de M. RENARD René

Bourdons-sur-Rognon :

- (parcelle AC 20), propriété de M. VAUTRIN François
- (parcelle AC 102), propriété de M. MENARD Consord
- (parcelle ZL 39), propriété de M. PAGE Sylvain
- (parcelles AC 100 et ZH 08), propriété de Mme DINVILLE Anne-Marie

Ageville :

- (parcelles ZD 103 et ZD 104), propriété de M. PAGE Paul
- (parcelle ZD 105), propriété de M. PAGE Rémy

Lanques sur-Rognon :

- (parcelles ZK 18, ZK 19 et ZK 33), propriété de M. PAGE Rémy

L'opération prévue est une installation,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des
Territoires, et par délégation
La Cheffe de Bureau,



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à
EARL DES TOURELLES
15 Grande Rue

52130 ATTANCOURT

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 6 décembre 2023

Affaire suivie par : Karine Sauer-Guyot
Tél. : 03 25 30 69 87
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52230179

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le 04/12/2023 pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **195,0923 ha** sises à :

Humbecourt :

- (parcelles ZA 18 et ZM 54), propriété de l' EARL DES TOURELLES
- (parcelle ZA 50), propriété de M. CLAUD Guy
- (parcelles AB 10, ZA 19, ZA 20, ZA 21 et ZA 49), propriété de Mme CLAUD Eliane
- (parcelles YA 04, YA 08, ZA 38), propriété de M. DE MONTETY François
- (parcelle ZA 13), propriété de M. MOLANDRE Gilles

Wassy :

- (parcelles ZC 88 et ZC 89), propriété de M. PARCOLLET Guillaume
- (parcelle ZB 51), propriété de Mme MARCHAND Béatrice
- (parcelles ZB 55, ZA 07), propriété de Mme MARCHAND Katia

- (parcelle ZB 50), propriété de Mme MARCHAND Christine
- (parcelle ZB 52), propriété de M. CLAUS Guy
- (parcelle ZA 08), propriété de Mme CLAUS LAURENCE
- (parcelle ZB 54), propriété de Mme MARCHAND Catherine
- (parcelles ZC 84 et ZC 86), propriété de Mme et M. CURTINOT Annick et Jean-Claude
- (parcelle ZC 87), propriété de M. INNOCENTI Philippe
- (parcelles ZB 23 et ZM 118), propriété de Mme MARCHAND Évelyne
- (parcelles ZC 80, ZD 08 et ZD 20), propriété de Mme THEVENARD Madeleine

Attancourt :

- (parcelle ZK 60), propriété de Mme MARCHAND Béatrice
- (parcelle ZK 59), propriété de Mme MARCHAND Christine
- (parcelles ZA 19 et ZA 51), propriété de Mme CLAUS Eliane

Louvemont

- (parcelle ZH 59), propriété de Mme CLAUS Eliane
- (parcelle ZH 57), propriété de Mme BEURVILLE Chantal

L'opération prévue est une installation

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
par délégation La Cheffe de Bureau



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à
EARL SAINT ELOI
12, rue du haut pré

52300 MAIZIERES

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 20 décembre 2023

Affaire suivie par : Karine Sauer-Guyot
Tél. : 03 25 30 69 87
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52230182

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le 15/12/2023 pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **118,6527, ha** sises à :

Chatonrupt-Sommermont :

- (parcelles 0D 86, 0D 92, 0D 189, 0D 190, 0D 191, 0D 202, 0D 203 et ZD 12), propriété de M. COHAUT André
- (parcelles 0C 129, 0C 133, 0C 178, 0C 179, 0C 184, 0C 185, 0C 186, 0C 189, 0C 190, 0C 202, 0C 203, 0C 204, 0C 205, 0C 207, 0C 304, 0C 314, 0C 329, 0C 578, 0C 622, 0C 626, 0C 630, 0C 632, 0C 633, 0C 635, 0C 861, 0C 869, 0B 559, 0B 560, 0B 561, 0B 562, 0B 563, 0B 565, 0B 568, 0B 584, 0B 585, 0B 586, 0B 587, 0B 589, 0B 590, 0B 591, 0B 596, 0B 599, 0B 626, 0B 627, 0B 629, 0B 746, 0B 748, 0B 749, 0B 752, 0B 753, 0B 896, ZE 14, ZE 15, ZE 16, ZE 17, ZE 18, ZE 21, ZE 29, ZE 49, YC 37, YC 39, 0B 567, 0B 902, YB 05 En partie et YB 08), propriété de M. FEVRE Eric
- (parcelles 0B 754, 0B 755, 0B 756, 0B 860), propriété de M. MARCHAND Paul

Maizieres :

- (parcelles ZH 19, ZH 20), propriété de Mme DE NONANCOURT Colette
- (parcelles ZH 02, ZI 107, ZE 14, ZB 29, ZB 30 et ZI 02), propriété de M. FEVRE Eric
- (parcelle ZB 05 En partie), propriété de M. DE FAULTRIER Marie

L'opération prévue est une participation à une autre exploitation,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des
Territoires, et par délégation
La Cheffe de Bureau,



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à
EARL D'EPONINE
Rue de l'Avenir
52200 SAINTS-GEOSMES

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 05 janvier 2024

Affaire suivie par : Karine Sauer-Guyot
Tél. : 03 25 30 69 87
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52230192

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le 12/12/2023 pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **30,8245 ha** sises à :

Bourg :

- (parcelle ZA 12), propriété de MM. ROUOT Charles et Jean-Paul
- (parcelle ZA 15), propriété de M. ROUOT Jean-Paul
- (parcelle ZA 14), propriété de Mme. BOISSELIER Huguette

Saints-Geosmes :

- (parcelle 36 ZB 60), propriété de Mme COQUERON Elisée
- (parcelles 36 ZB 67 et 68), propriété de Mme BOISSELIER Huguette
- (parcelles 36 ZB 59, 36 ZE 07 et 36 AB 18), propriété de Mme COQUERON Valérie
- (parcelles 36 AB 14 et 17), propriété de M. COQUERON Sylvain
- (parcelles 36 ZM 49 et 50), propriété de M. LOMBARD Jérémy

Cohons :

- (parcelle ZL 16), propriété de Mme BOISSELIER Huguette

Noidant-Chatenoy :

- (parcelle OA 487), propriété de Mme. COQUERON Valérie

L'opération prévue est un agrandissement,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des
Territoires, et par délégation
La Cheffe de Bureau,



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 195 600 1996 4

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-23-0139

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 20 novembre 2023 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation aidée ATP en exploitation individuelle, d'une surface de **181 ha 63 a 83 ca** de terres situées sur les communes de **LAGNEY-54200** (parcelles AL 047-050-051-061-062-063(partie)-064-065-067-068-069-236-237-238-266-269-346-347-350-352 – ZA 013 – ZB 009-010-013 – ZD 008-009-010-011-035-038-051-052 – ZE 002-012-021-022-034-035-045-046-047 – ZH 001-002-007(partie)-015-017-018-019-020-022-023-024-028-047-048-054-055 – ZI 024-025-026 – ZL 001-002-004-007-008-011-016-017-032(partie)- 033 – ZM 008-009-011-012-015-024-027-036-037-038-048-058), **LUCEY-54200** (parcelles ZE 071-072-074), **MENIL LA TOUR-54200** (parcelles ZH 003-027-029) et **SANZEY-54200** (parcelles ZA 002 – ZC 011-012-013-014 - ZD 002-003-004-007) et exploitées précédemment par le GAEC DELEO – 31 Grande rue à LAGNEY-54200.

Votre dossier a été enregistré complet au 04 janvier 2024, sous le n° 54-23-0139.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 04 mai 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 11 janvier 2024

Le directeur départemental
à
Monsieur MERCIER Olivier
EARL DES GRANDES NOOTTES

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

8 Urcourt

54800 BRUVILLE

LR avec AR n° 1A 195 600 1901 8

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-23-0145

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 26 décembre 2023 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'entrée comme associée exploitante ATP de Madame MERCIER Emmanuelle au sein de l'EARL DES GRANDES NOOTTES avec apport de foncier, d'une surface de **91 ha 30 a 03 ca** de terres situées sur les communes de **BRUVILLE-54800** (parcelle ZN 061), **DONCOURT LES CONFLANS-54800** (parcelles ZO 042-058(partie)-059-060-062), **GIRAUMONT-54780** (parcelles ZC 011-012-018 – ZD 006), **JARNY-54800** (parcelles ZA 006-013-015-016-025) et **SAINT MARCEL-54800** (parcelles ZC 003 – ZE 011-024-032-035) et exploitées par Madame MERCIER Emmanuelle – 8 Urcourt à BRUVILLE-54800.

Votre dossier a été enregistré complet au 09 janvier 2024, sous le n° 54-23-0145.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09 mai 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 11 janvier 2024

Le directeur départemental
à
Madame REMY Marie-Thérèse
EARL DE LA CROIX SAINT URBAIN
10 bis Grande rue
54380 AUTREVILLE SUR MOSELLE

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 195 600 1906 3

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0001

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé le 08 janvier 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire EARL DE LA CROIX SAINT URBAIN, d'une surface de **11 ha 27 a 70 ca** de terres situées sur la commune de **LANDREMONT-54380** (parcelles ZC 027-037) et exploitées précédemment par la SCEA DE L'ASPARAGUS – BRUCHE Jean-Paul et BEUVELOT Françoise – 10 bis Grande rue à AUTREVILLE SUR MOSELLE-54380.

Votre dossier a été enregistré complet au 08 janvier 2024, sous le n° 54-24-0001.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08 mai 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aires et Structures Agricoles

Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 195 600 1963 6

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0003

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 08 janvier 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne la création l'exploitation sociétaire SCEA DE TICHEMONT avec l'installation aidée ATP de Monsieur ROSINSKI Maxence, d'une surface de **192 ha 53 a 27 ca** de terres situées sur les communes de **GIRAUMONT-54780** (parcelles AB 001-003-004014 – AC 031 – X 007-025-026-027-029-049-050-054-093-094-108-125-132-134-142-148 – ZA 002 – ZB 043 – ZD 003(partie)), **JARNY-54800** (parcelles ZA 002-003-004 – ZB 001-002) et **JEANDELIZE-54800** (parcelles ZI 011 – ZL 057) et exploitées précédemment par l'EARL DE TICHEMONT – PLUNTZ Christophe – Ferme de Tichemont à GIRAUMONT-54780.

Votre dossier a été enregistré complet au 08 janvier 2024, sous le n° 54-24-0003.

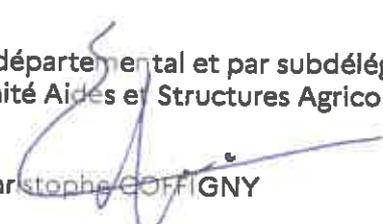
Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08 mai 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 04 janvier 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
SCEA LES AVISSES
(M. et Mme JEANNOT Thomas et Florence)
5 Rue des Brouets
55120 BRABANT EN ARGONNE

LR avec AR n° : 1A 201 186 0872 1

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55230160

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 14/11/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 109 ha 82 a 18 ca situées sur les communes de BRABANT EN ARGONNE 95 ha 07 a 68 ca (parcelles ZM01-05-21-22-23-24-26-27 – ZP15-16-17 – ZR04 – ZS23p-25-27-29-30-32), BROCCOURT EN ARGONNE 1 ha 22 a 20 ca (parcelles ZH01-02) et CLERMONT EN ARGONNE 13 ha 52 a 30 ca (parcelles 402YE03-04-05-07-13 – 402ZH61) actuellement mises en valeur par Monsieur JEANNOT Thomas.

Votre demande est dans le cadre de la création de la SCEA LES AVISSES, l'intégration de Madame JEANNOT Florence, sans capacité professionnelle et l'intégration de Monsieur JEANNOT Thomas, avec apport de son exploitation individuelle.

Votre dossier, enregistré complet au **02/01/2024** sous le numéro **55230160**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02/05/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Gabrielle OSTYN



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 29 janvier 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
SCEA LE MOULIN
Le Moulin
55700 NEPVANT

LR avec AR n° : 2C 162 923 0343 9

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55230188

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 20/12/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 48 ha 17 a 20 ca situées sur la commune de NEPVANT (parcelles ZD39p-41-42 – ZE10 – ZI01-02-03-04p-06p) actuellement mises en valeur par Monsieur LORIN Norbert.

Votre demande est dans le cadre de la création de la SCEA LE MOULIN, l'intégration de Monsieur LORIN Samuel, à titre secondaire en reprenant l'exploitation de Monsieur LORIN Norbert (père).

Votre dossier, enregistré complet au **20/12/2023** sous le numéro **55230188**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 20/04/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
et par délégation,
le Chef du Service Economie Agricole,

Philippe DEHAND



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 02 février 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
EARL DE L'OSERAIE
18 Voie de la Croix
55000 BEHONNE

LR avec AR n° : 2C 162 923 0310 1

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240005

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 09/01/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 25 ha 72 a 10 ca situées sur les communes de ERIZE SAINT DIZIER 4 ha 06 a 50 ca (parcelles ZB64-65-66) et RUMONT 21 ha 65 a 60 ca (parcelles ZB04-05 – ZI10-11-12) actuellement mises en valeur par l'EARL DE DAME FONTAINE.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au **11/01/2024** sous le numéro **55240005**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 11/05/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
et par délégation,
le Chef du Service Economie Agricole,

Philippe DEHAND

Epinal, le **28 NOV. 2023**

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

M. Julien HAGENAUER
4 bis rue du Mont DAVAUX
88650. ENTRE DEUX EAUX

Lettre Recommandée avec AR : 1A 196 457 8343 8

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 28/08/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 00 ha 4414, parcelles AB 270, AB 397 à ENTRE DEUX EAUX.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 28/11/2023.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88230077, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Economie
Agricole et Forestière



Isabelle ANNESSER

Dossier suivi par : **Stéphane ANTONOT**
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr
Tél. : 03 29 69 12 51 – 06 02 09 26 82

GAEC PETITPOISSON-HOUILLON
18 rue du Lion's Club

LOGICS N° 044202307208303
N° Dossier : 88230095

88260 HENNEZEL

LRAR

ÉPINAL, le 17/11/2023

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 31/10/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12.7233 ha actuellement mises en valeur par MELLARD Maryline sur la ou les communes de CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX (88270), UZEMAIN (88220). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

J'accuse réception de votre dossier complet au 22/11/2023.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202307208303, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des VOSGES.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/02/2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie
Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GAEC PETITPOISSON-HOUILLON demeurant à HENNEZEL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 12.7233 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
88220 UZEMAIN	000 ZE 23	0.8000
88220 UZEMAIN	000 ZE 23 (K)	0.4121
88220 UZEMAIN	000 ZE 21	5.4891
88220 UZEMAIN	000 ZE 22	2.1008
88220 UZEMAIN	000 ZE 22 (K)	0.5000
88220 UZEMAIN	000 ZE 22 (L)	0.5000
88270 CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX	000 OC 1592	2.9213

Epinal, le

28 NOV. 2023

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

GAEC de L'EGLISE
1 rue des moises du Mont
88600 DEYCIMONT

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 206 954 8728 3

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 16/11/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 06 ha 3869, parcelles en annexe.

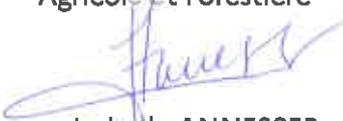
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 25/11/2023.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88230097, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Economie
Agricole et Forestière



Isabelle ANNESSER



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le **23 NOV. 2023**

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

M. Mikaël LESART
32, rue du Col
88120 SAPOIS

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 206 954 8729 0

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 15/11/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 00 ha 50, parcelles A 366 en partie, A 1762 en partie, A 1760 en partie, A 1763 en partie à SAPOIS.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 17/11/2023.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88230100, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Économie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

Dossier suivi par : **Stéphane ANTONOT**
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr
Tél. : 03 29 69 12 51 – 06 02 09 26 82

*GAEC des AUBIERS
ferme d'Aubiez*

LÓGICS N° 044202311170122-002
N° Dossier : 88230103

88440 NOMEXY

LRAR : 1A 206 954 8732 0

ÉPINAL, le 24/11/2023

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 23/11/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 571300 ha actuellement mises en valeur par AUBRY Daniel sur la ou les communes de BETTEGNEY-SAINT-BRICE (88450), FRIZON (88440), NOMEXY (88440). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

J'accuse réception de votre dossier complet au 24/11/2023.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202311170122-002, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des VOSGES.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/03/2024, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie
Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GAEC des AUBIERS demeurant à NOMEXY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 571300 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
88440 FRIZON	000 0H 1	1.0700
88440 FRIZON	000 0H 2	0.6000
88440 FRIZON	000 0H 3	0.1500
88440 FRIZON	000 0H 5	0.4100
88440 FRIZON	000 0H 10	23.0200
88440 FRIZON	000 0H 11	0.2200
88440 FRIZON	000 0H 12	0.1600
88440 FRIZON	000 0H 13	0.2500
88440 FRIZON	000 0H 14	0.1100
88440 FRIZON	000 0H 16	0.1900
88440 FRIZON	000 0H 17	0.6400
88440 FRIZON	000 0H 18	0.1900
88440 FRIZON	000 0H 158	0.0700
88440 FRIZON	000 0H 159	0.4600
88440 FRIZON	000 0H 164	0.1100
88440 FRIZON	000 0H 165	0.9500
88440 FRIZON	000 0H 166	0.1400
88440 FRIZON	000 0H 167	0.7300
88440 FRIZON	000 0H 168	0.1400
88440 FRIZON	000 0H 169	0.2400
88440 FRIZON	000 0H 170	1.2800
88440 FRIZON	000 0H 171	0.1300
88440 FRIZON	000 0H 172	0.1400
88440 FRIZON	000 0H 173	0.3100
88440 FRIZON	000 0H 178	0.3600
88440 FRIZON	000 0H 199	0.8600
88440 FRIZON	000 0H 202	0.4200
88440 FRIZON	000 0H 203	0.0700
88440 FRIZON	000 0H 204	0.1200
88440 FRIZON	000 0H 205	0.0600
88440 FRIZON	000 0H 206	0.0700
88440 FRIZON	000 0H 207	0.2200
88440 FRIZON	000 0H 213	0.0700
88440 FRIZON	000 0H 216	0.0800
88440 FRIZON	000 0H 229	0.1700

88440 NOMEXY	000 0D 34	1.3800
88440 NOMEXY	000 0D 35	1.3100
88440 NOMEXY	000 0D 37	2.6800
88440 NOMEXY	000 0D 394	0.7400
88440 NOMEXY	000 0D 397	0.0300
88450 BETTEGNEY-SAINT- BRICE	000 0B 667	2.2900
88440 FRIZON	000 0H 200	0.1600
88440 FRIZON	000 0H 201	0.1300
88440 FRIZON	000 0H 217	0.0700
88440 FRIZON	000 0H 219	0.9500
88440 FRIZON	000 0H 223	0.2000
88440 FRIZON	000 0H 226	12.9200
88440 FRIZON	000 0H 227	0.0600



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le **28 NOV. 2023**

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

GAEC des PEUPLIERS
16, rue du bas
88300 HARMONVILLE

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 206 954 8733 7

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 22/11/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 03 ha 0894, parcelles ZH 118, ZC 21 à AUTREVILLE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 27/11/2023.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88230105, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Économie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le **01 DEC. 2023**

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

GAEC du VOGIEN
140 rue St MAURICE
88700 CLEZENTAINNE

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 206 954 8735 1

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 27/11/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 15 ha 02, parcelles ZI 012, ZI 013, ZE 013, ZK 013, ZK 014 à CLEZENTAINNE, ZC 063 à HAILLAINVILLE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 30/11/2023.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88230107, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Economie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER